RAPPORT INTERMEDIAIRE DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DE LA CONCERTATION PREALABLE

Concertation préalable décidée au titre de l'article L 121-8

Nom du projet

LANDES DE GASCOGNE

Nom(s) garant.e.s désigné.e.s par la CNDP

LEILA MEDELSI ET MARIANNE AZARIO

Date de remise du rapport intermédiaire,
lundi 24 novembre 2025

commission nationale du débat public

Sommaire

Sommaire 2
Avant-propos 3
Le projet en bref 3
Le contexte du projet Landes de Gascogne 4
Le cadre juridique de la concertation sur le projet Landes de Gascogne 10
La saisine de la CNDP sur le projet Landes de Gascogne 10
La décision d'organiser une concertation 10
La lettre de mission des garantes 11
Le travail préparatoire des garant.e.s 12
L'étude de contexte 12
Le travail avec la maîtrise d'ouvrage 13
Ou en est la procédure ? 14
L'articulation de la concertation préalable avec la concertation « Fontaine » désormais « Ferracci » 14
Les étapes à venir 15
Le suivi de la préparation de la concertation par les garantes 16
Le maintien des échanges avec la maîtrise d'ouvrage 16
Le retour vers les acteurs du territoire 16
Annexes 17

Annexe 1 Lettre de Mission des Garantes

Annexe 2 Couriel aux acteurs du territoire

Annexe 3 Verbatim de la réunion publique du Débat Public du SDDR à Bordeaux

Avant-propos

Le présent rapport intermédiaire produit dans le cadre de la préparation de la concertation préalable afférente au projet Landes de Gascogne est rédigé par les garantes désignées par la CNDP. Il est communiqué par les garantes dans sa version finale le lundi 17 novembre 2025 sous format PDF non modifiable à la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) pour publication sur son site.

Le projet en bref

Maîtres d'ouvrage du projet : RTE et ENEDIS

Nature du projet : ce projet appelé « Landes de Gascogne » consiste en la création d'une ligne électrique très haute tension (400 KV) de 65 km et la création d'un poste électrique « source » d'une capacité d'accueil de 1,5 GW sur un site de 8 à 10ha pour le raccordement de projets de développement d'énergie renouvelable (EnR). Le projet comprend deux postes transformateurs qui seraient raccordés au réseau RTE par une ligne aérienne à créer de 400 000 volts.

Objectifs du projet : Le poste électrique permettrait de raccorder des projets d'énergie renouvelable déjà identifiés et des projets futurs dans un rayon d'environ 20km. Ce sont des projets de production d'électricité photovoltaïque d'échelles importantes de l'ordre de 1,2 Gw.

Coût du projet au stade de la saisine : 190 millions d'euros

La localisation du projet (au stade de la saisine) :

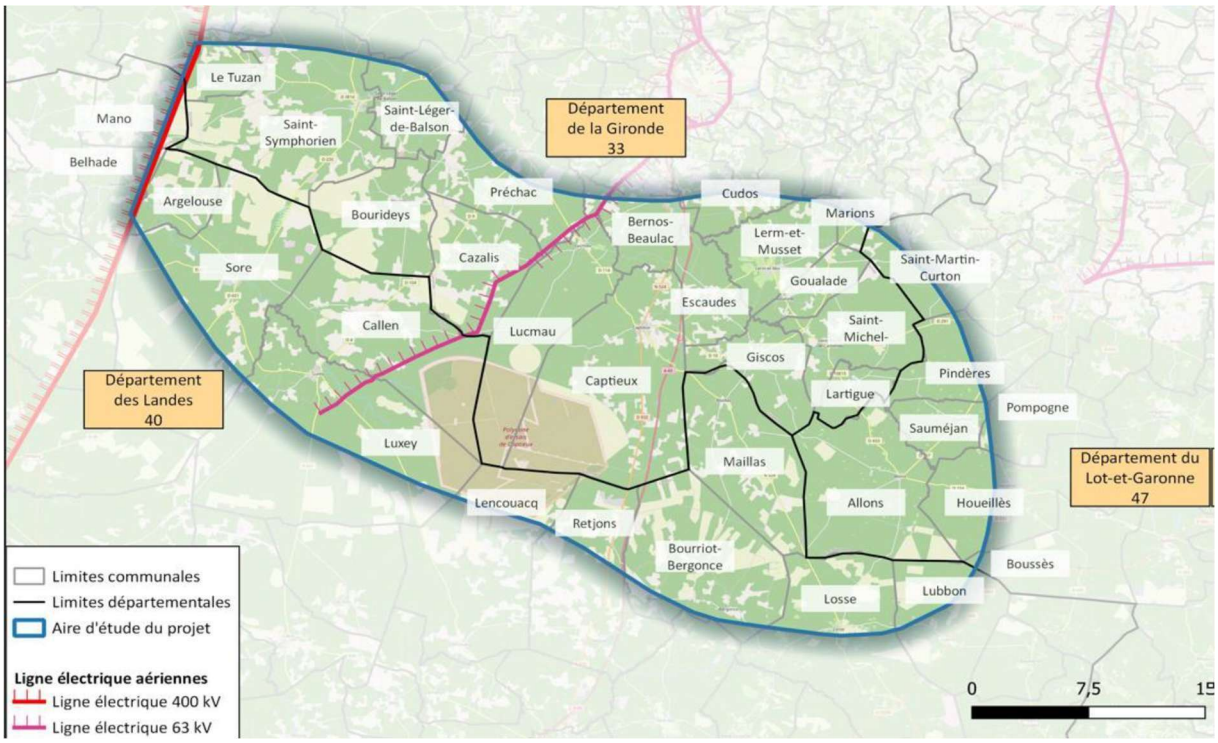

Le contexte du projet Landes de Gascogne

- **La contextualisation du projet dans le Schéma Régional de Raccordement au réseau des Energies Renouvelables (S3RenR)**

Le projet Landes de Gascogne est issu d'une planification par le S3RenR de Nouvelle Aquitaine.

Le projet permettrait de respecter les engagements quantitatifs pris par la région Nouvelle-Aquitaine en matière de développement des Enr, dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) et du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables de Nouvelle-Aquitaine (S3RenR). Le S3RenR identifie les adaptations à apporter au réseau électrique pour répondre aux orientations régionales de la transition énergétique.

Le S3RenR de Nouvelle-Aquitaine a été élaboré en concertation avec les parties prenantes et le public, il a fait l'objet d'une concertation préalable conduite par RTE, sans le concours de la CNDP, du 6 novembre au 18 décembre 2019, dont le bilan a été publié en mars 2020.

Le S3RenR de Nouvelle Aquitaine a été approuvé le 10 février 2021 et a fait l'objet de deux adaptations. Il est consultable sur le site :

Le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables de Nouvelle-Aquitaine (S3REnR) | RTE

La révision de ce document a fait l'objet d'une déclaration d'intention de RTE auprès du préfet de Nouvelle-Aquitaine le 13 mars 2025.

Il convient de préciser que le S3RenR est un schéma prospectif, il ne se substitue pas aux procédures d'autorisation des projets d'adaptation du réseau électrique ni à celle des projets d'installation de production d'énergie renouvelable.

Il est produit ci-après des éléments extraits du S3RenR de 2021 :

- La carte des Aménagements envisagés sur le réseau électrique en Nouvelle-Aquitaine,
- Les créations d'ouvrages dans la zone électrique 4 à laquelle appartient le projet
- La zone de localisation du projet Landes de Gascogne

Et la carte de synthèse de juin 2024 issue du bilan technique et financier du S3Enr de Nouvelle-Aquitaine publié par RTE en date du 26 juin 2025 :

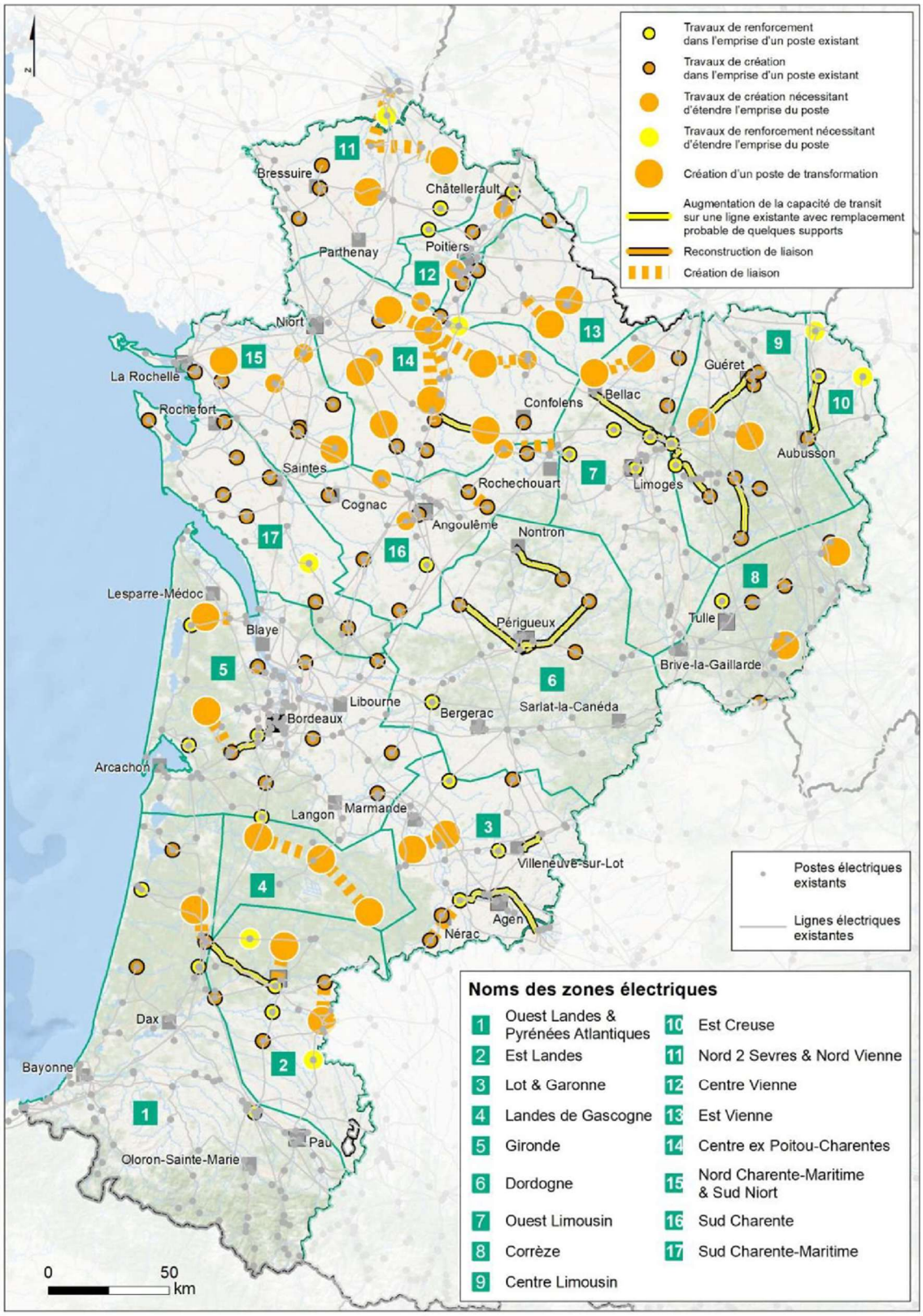

Aménagements envisagés sur le réseau électrique en Nouvelle-Aquitaine (S3REnR fev 2021 p13)

Synthèse des investissements à réaliser pour raccorder le gisement identifié sur la ZONE 4 « Landes de Gascogne », (S3REnR NA,RTE fev 2021 p 86)

Sur la ZONE 4 les créations d'ouvrages envisagées sont les suivantes :

Créations d'ouvrages	Consistance sommaire du projet	Capacités créées (MW)	coût/MW des ouvrages créés
Création du poste 400/225/20 kV de LANDES GIRONDINES	Création d'un poste 400/225 kV raccordé en entrée en coupure au droit de la liaison 400 kV CANTEGRIT-SAUCATS. Le poste sera équipé d'un autotransformateur 400/225 kV de 600 MVA	280	95 k€/MW
	Création d'un poste source équipé de 2 transformateurs 225/20 kV 2*40 MVA et 4 demi-rames		
Création du poste 400/225/20 kV de LANDES DE GASCOGNE	Création d'un poste 400/225 kV raccordé en liaison aérienne 400 kV d'environ 65 km sur le poste de LANDES GIRONDINES. Le poste sera équipé de 3 autotransformateurs 400/225 kV de 600 MVA	1280	106,1 k€/MW
	Création d'un poste source équipé d'un transformateur 225/20 kV 2*40 MVA et 2 demi-rames		
Création du poste 400/225/20 kV de SUD GIRONDE	Création d'un poste 400/225 kV raccordé en entrée en coupure au droit de la liaison 400 kV LANDES GIRONDINES-LANDES DE GASCOGNE. Le poste sera équipé d'un autotransformateur 400/225 kV de 600 MVA	80	277,5 k€/MW
	Création d'un poste source équipé d'un transformateur 225/20 kV 2*40 MVA et 2 demi-rames		

Projets envisagés dans la zone 4 « *Landes de Gascogne* »n (S3REnR NA, RTE fev 2021 p 87)

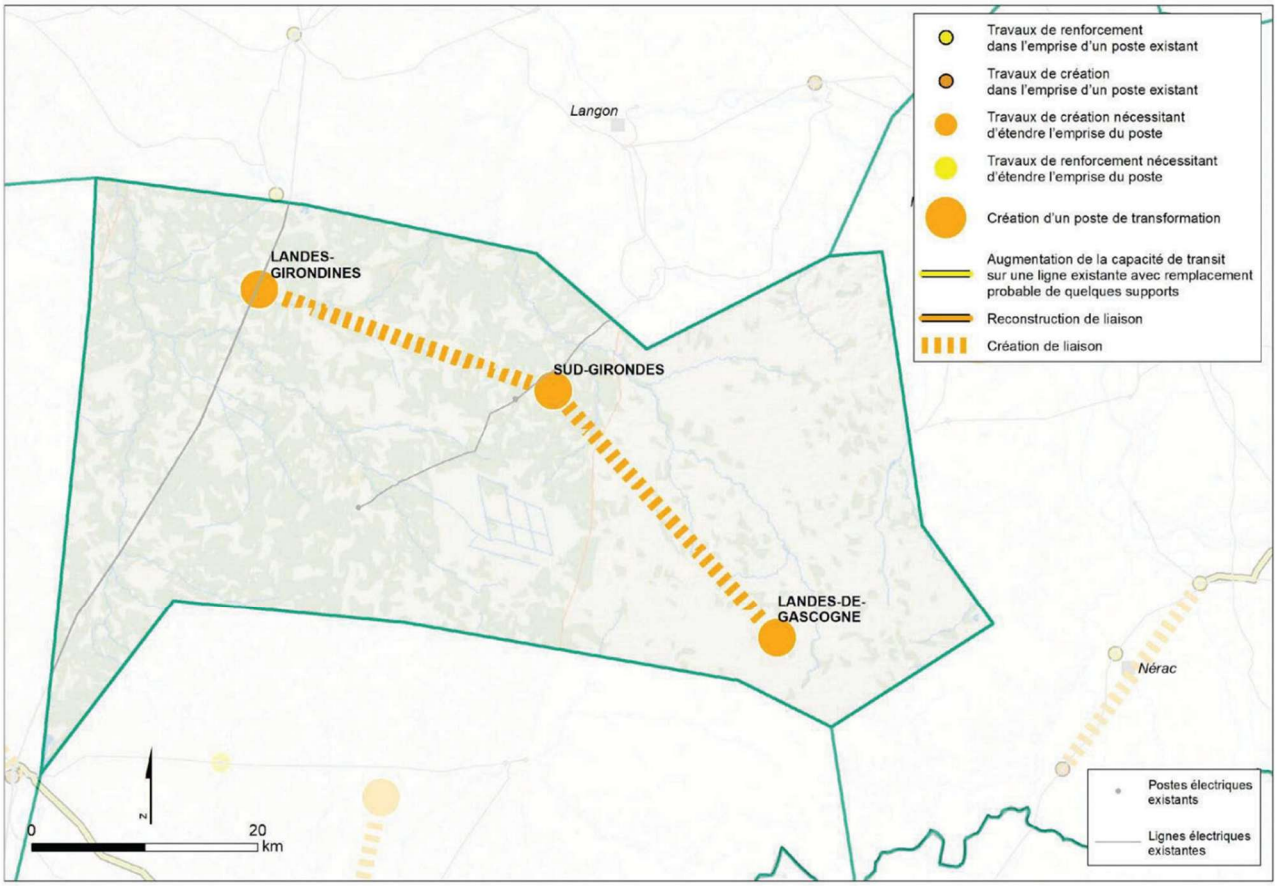

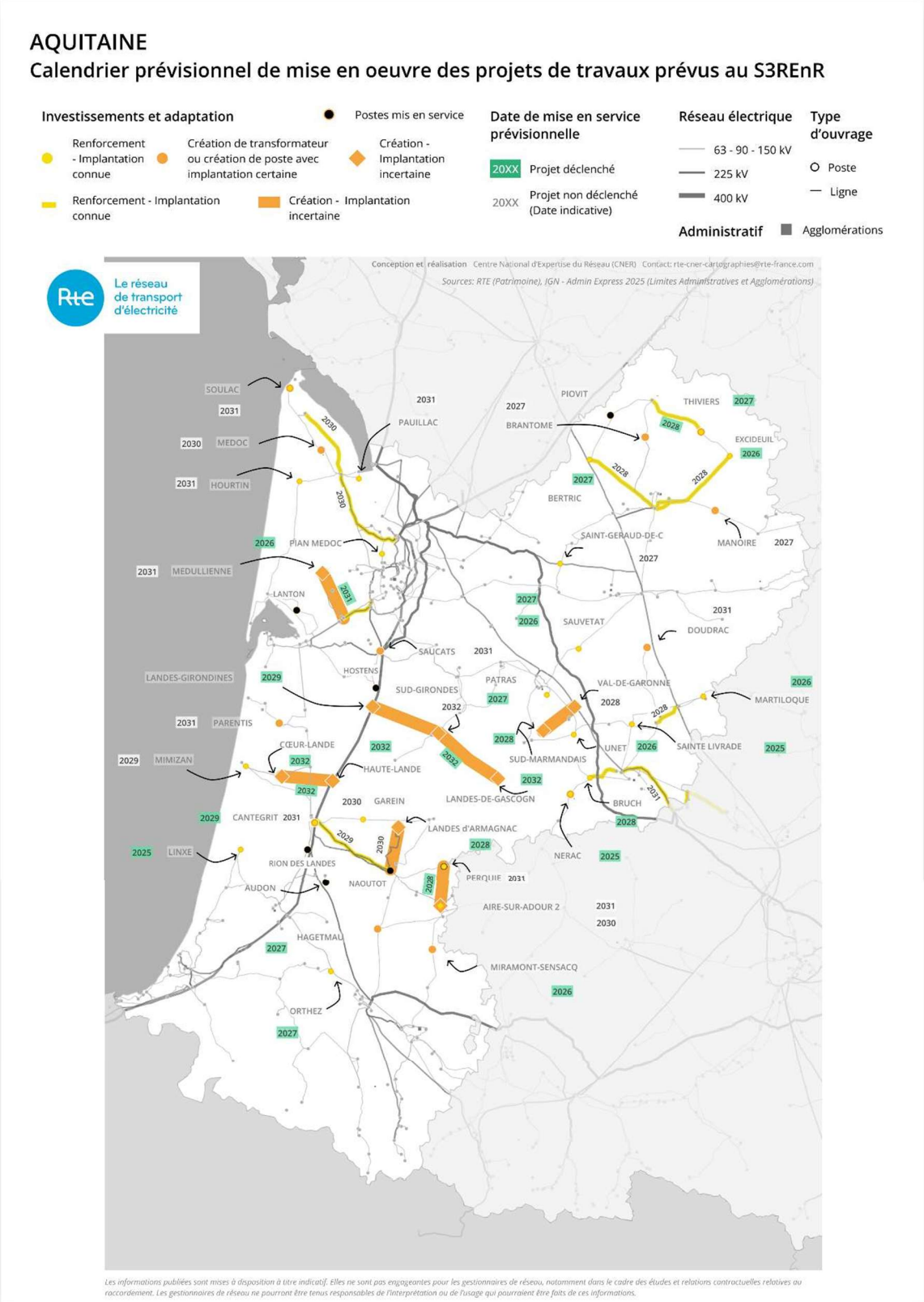

S3rEnr Na, Etat technique et financier de la mise en œuvre du schéma à fin 2024, RTE juin 2025, p 22

- **La contextualisation du projet dans la stratégie globale de RTE – Le SDDR**

Le SDDR, Schéma Décennal de Développement du Réseau a pour but de garantir que le réseau public de transport d'électricité est adapté aux orientations de politique énergétique et économique fixées par l'Etat.

Le SDDR 2019 en application (2021-2025)

L'élaboration du SDDR est périodique, le SDDR en cours d'application été publié en 2019 et couvre la période 2021/2035. Il est consultable sur le site

Le schéma décennal de développement du réseau | RTE

Il est reproduit ci-après, des extraits de ce schéma, en particulier du document de référence, issus de la synthèse en Nouvelle-Aquitaine (pages 228 à 233) mentionnant les enjeux à partir de 2025 liés au développement des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine :

« La production renouvelable pourrait être multipliée entre 4 et 6 d'ici 2030, avec des besoins très importants d'adaptation sur le réseau de répartition et de création de nouveaux postes source. L'arrivée de ces gisements pourrait même nécessiter de nouvelles infrastructures en 400 kV, notamment en cas de raccordement de parcs photovoltaïques de très grande taille (1 GW) dans des zones où le réseau de grand transport n'est pas suffisamment dimensionné pour évacuer ces productions. La révision du S3REnR Nouvelle-Aquitaine déjà engagé afin de limiter la durée de saturation des schémas des anciennes régions Aquitaine et Poitou-Charentes, permettra d'identifier plus précisément les besoins d'adaptation et de création de nouveaux postes source ».

Le SDDR de 2019 présente les projets dans son annexe 2, page 406 du document de référence. Les garantes notent que le projet de ligne THT Landes de Gascogne n'y est pas explicitement mentionné et renvoient à la lecture du paragraphe consacré à la contextualisation du projet dans le S3REnR de 2021 en page 4 du présent rapport intermédiaire.

Le SDDR 2025 en cours d'élaboration

S'agissant du SDDR de 2019, RTE a lancé les travaux d'actualisation de ce document en 2023, les nouvelles orientations ont été publiées en 2025, engageant le processus d'avis et de participation du public qui durera jusqu'en 2026.

Saisie par RTE sur ce nouveau schéma décennal, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a décidé de l'organisation d'un débat public intitulé « Branché sur demain, le réseau électrique en débat ». Ce débat public se déroule du 4 septembre 2025 au 14 janvier 2026.

Tous les éléments du débat public sont accessibles sur le site

Branché sur demain : le réseau électrique en débat

Les garantes notent la concomitance des mises en révision du SDDR et de la mise en révision du S3rEnr Nouvelle Aquitaine (actée par RTE le 13/03/2025).

Les garantes relèvent à nouveau l'absence de mention explicite du projet « Landes de Gascogne » ni dans le Dossier du maître d'ouvrage du SDDR 2025 et des documents actuellement mis à disposition du public ni au niveau des cartographies régionales interactives aux horizons 2030 et 2040 présentées au public sous l'appellation Cartelec consultable sur le site du débat.

https://cartelec-debat-reseau-electrique.cndp.fr/?src=site

Deux questions spécifiques relatives au projet Landes de Gascogne ont été posées à l'occasion de la réunion publique territoriale de Bordeaux du mercredi 5 novembre 2025. A l'heure où nous rédigeons ce rapport ces questions comme les réponses du maitre d'ouvrage sont consultables pages 26 à 32 du verbatim de la réunion publique reproduites en annexe 3, le verbatim et le replay vidéo de cette réunion publique sont consultables in-extenso sur le site du débat.

https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2025-11/SDDR-20251105-Verbatim.pdf.

Le cadre juridique de la concertation sur le projet Landes de Gascogne

- **L'article L.121-8 du code de l'environnement**

« La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) est saisie de tous les projets d'aménagement ou d'équipement qui, par leur nature, leurs caractéristiques techniques ou leur coût prévisionnel tel qu'il peut être évalué lors de la phase d'élaboration, répondent à des critères ou/ excèdent des seuils fixés par décret en conseil d'état ».

- **L'article L.121-9 du code de l'environnement**

« Lorsque la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) est saisie d'un projet d'infrastructure linéaire énergétique en application de l'article L.121-8, elle organise une concertation préalable. Elle en définit les modalités, en confie l'organisation au maître d'ouvrage ou à la personne publique responsable et désigne un garant ».

La saisine de la CNDP sur le projet Landes de Gascogne

La décision d'organiser une concertation

« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques, et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement » - Article 7 de la charte de l'environnement.

La Commission nationale du débat public est l'autorité indépendante chargée de garantir le respect du droit individuel à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement. Il s'agit d'un droit constitutionnel, qui est conféré à chacune et à chacun.

Afin de veiller au respect de ces droits, la CNDP nomme des tiers garant.e.s neutres, qui ont pour rôle de garantir au nom de l'institution la qualité des démarches de concertation mises en œuvre par les porteurs de projet. Les attentes précises pour cette mission ont été formulées dans la lettre de mission des garantes, présentée en annexe au présent rapport intermédiaire.

Par décision n° 2023/150/LDG lors de la séance plénière du 6 décembre 2023, la CNDP a décidé d'organiser une concertation préalable et a désigné Mesdames Leila Medelsi et Marianne Azario comme garantes de la concertation.

La lettre de mission des garantes

- **Le rôle des garant.e.s**

Un.e garant.e est une personne inscrite sur la liste nationale des garant.e.s, neutre et indépendante, nommée par la CNDP pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'Environnement. L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation d'un.e garant.e. Pour chaque nouveau dispositif dans les territoires, la CNDP mandate un.e ou plusieurs garant.e.s pour garantir la qualité du dispositif participatif au nom de l'institution et dans le respect de ses principes ; à savoir l'indépendance vis-à-vis des parties prenantes, la neutralité par rapport au projet, la transparence de l'information, l'argumentation des points de vue, l'égalité de traitement et l'inclusion de tous les publics concernés. Chaque tiers garant.e est lié.e à la CNDP par une lettre de mission rendue publique qui leur présente leur rôle ainsi que les attentes de la CNDP vis-à-vis du responsable du projet.

La lettre de mission des garantes de la concertation afférente au projet Landes de Gascogne du 12 décembre 2023 est disponible sur le site de la CNDP, elle est présentée en annexe 1 au présent rapport intermédiaire.

https://www.debatpublic.fr/landes-de-gascogne-construction-dun-poste-et-dune-ligne-electrique-de-400-000-volts-en-nouvelle

Dans ce cas précis, les garantes ont pour mission d'être particulièrement attentives aux questions suivantes :

- « les maîtres d'ouvrage (M0) disent s'inscrire dans le cadre de la déclinaison du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR) de Nouvelle-Aquitaine. L'articulation du S3REnR avec le projet « Landes de Gascogne » doit être expliquée au public qui doit également être informé de la manière dont les enseignements de la concertation du public (sans garant de la CNDP) organisée du 6 novembre au 18 décembre 2019 sur ce schéma ont été tirés par RTE pour proposer le projet « Landes de Gascogne » ;

- « l'articulation avec la concertation dite « anciennement Fontaine, désormais Ferracci » doit également être expliquée » ;

- « la saisine présente un projet sans alternatives ni option zéro. Or, l'article L121-15-1 du code de l'environnement exige que la concertation préalable permette de débattre de l'opportunité du projet et de ses enjeux : faut-il faire ce projet ?
Quelles sont ses justifications et impacts locaux ? Pourquoi ne pas envisager une ligne souterraine au lieu d'une ligne aérienne » ?

- « quels seraient les tracés potentiels pour la nouvelle liaison aérienne, où se situeraient-t-ils au regard de la zone d'étude, laquelle comporte de nombreuses contraintes environnementales, ainsi que liées à la présence du champ de tir de Captieux » ;

- « la parcelle envisagée est déjà concernée par le projet de ligne à grande vitesse Bordeaux-Espagne qui suscite de la conflictualité ».

La lettre de mission des garantes précise également qu'elles accompagnent le maître d'ouvrage dans la constitution du dossier de concertation, qui doit être complet et compréhensible pour présenter au public les objectifs du projet, ses alternatives, son opportunité et es impacts (avantages et inconvénients).

En leur qualité de garantes, il leur appartient de veiller tout au long du dispositif à la bonne mise en œuvre organisationnelle de la concertation, au respect par le maître d'ouvrage des modalités proposées par les garantes et validées par la CNDP, ainsi qu'au respect des principes de la participation par l'ensemble des participantes et participants.

Le travail préparatoire des garant.e.s

L'étude de contexte

L'étude de contexte, c'est-à-dire l'analyse précise du territoire, des enjeux du projet et des publics spécifiques est la première étape. Il est important que les garantes puissent aller à la rencontre de tous les acteurs concernés afin d'identifier avec précision les thématiques et les enjeux qu'il apparaît souhaitable de soumettre à la concertation, mais également les modalités d'information, de mobilisation et de participation les plus adaptées.

S'il est fortement souhaitable que les maîtres d'ouvrage soient consultés sur les propositions et préconisations, il appartient à la CNDP en séance plénière d'adopter les modalités, la durée et le périmètre de la concertation.

Durant la période de janvier 2024 à mars 2024, les garantes ont mené 40 entretiens avec des acteurs du territoire (élus du territoire, associations environnementales, riverains, institutionnels, fédérations professionnelles, chambres consulaires, ...).

De ces entretiens, ressortent les éléments de contexte territorial suivants :

- Une méconnaissance du projet de ligne électrique sur le territoire, les projets de parcs photovoltaïques étant identifiés très localement, sans que la question de leurs modalités de raccordement ne soit réellement connue.
- D'importants gisements de production photovoltaïques.
- Des projets photovoltaïques (une douzaine identifiée dans le Lot et Garonne) dont les procédures d'autorisation sont achevées et dont les arrêtés de Permis de construire conditionnent la mise en service au raccordement au poste source créé par le projet Landes de Gascogne (11 arrêtés sur 12).
- Un projet qui questionne sur son opportunité, ses hypothèses de tracés et son caractère aérien.
- Un territoire déjà largement marqué par des grands projets d'infrastructures (A65, projet de LGV GPSO, conduite de gaz Terrega).
- La forêt regardée comme élément essentiel de la qualité du cadre de vie et paysagère.
- Des enjeux environnementaux forts (PNR des Landes de Gascogne, Vallée du Ciron, zones sensibles, milieux humides, enjeux faune et avifaune, patrimoine vernaculaire et patrimoine Unesco, paysage forestier).
- Un territoire rural de densité faible avec un habitat dispersé.
- Un territoire marqué par les récents incendies de forêt et les tempêtes historiques.
- Une acceptabilité du projet très variable selon les interlocuteurs.

Le travail avec la maîtrise d'ouvrage

Sur la base des principes de l'information et de la participation du public, des valeurs de la CNDP, de la lettre de mission, des enjeux identifiés en étude de contexte, les garantes ont travaillé très régulièrement avec la maîtrise d'ouvrage et son Assistance à Maitrise d'Ouvrage.

La tenue d'une dizaine de réunions, les nombreux échanges de courriels, la production de notes de lecture des documents communiqués aux garantes par les maîtres d'ouvrage (DMO, supports de communication, modalités détaillées de concertation du public), l'analyse des modalités de concertation proposées par RTE, et enfin la production de recommandations plus officielles formulées par les garantes pour favoriser l'information et la participation du public ;

ont permis aux garantes de mettre en avant la nécessité de :

- Respecter le code de l'environnement (article L 121-15-1) qui définit le champ de la concertation préalable permettant de débattre de l'opportunité, des objectifs et caractéristiques du projet, enjeux socio-économiques, impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire, solutions alternatives y compris l'absence de mise en œuvre, les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable.
- Assurer l'intelligibilité de l'information dans les documents produits.
- Créer la confiance dans la procédure et du concernement chez les habitants.
- S'appuyer sur les relais locaux pour diffuser l'information sur la concertation.
- Diversifier les outils participatifs, numériques <u>et non numériques</u>.
- Expliciter la genèse du projet.
- Identifier les marges de manœuvre et les controverses.
- Proposer une parole, des expertises autres que celle du seul maître d'ouvrage.
- Assurer la traçabilité des échanges.
- Favoriser les temps d'échanges avec le public.
- Apporter des réponses rapides et précises aux questions posées.
- Présenter les interactions du projet avec les postes Landes Girondines et Sud-Gironde.
- Décrire les projets d'énergie renouvelable identifiés et les capacités d'accueil crées par le projet,
- Expliquer l'articulation avec la concertation Fontaine désormais Ferracci.
- Favoriser l'inclusion de publics moins familiers des dispositifs participatifs.
- Prévoir une durée suffisante de la concertation pour cadencer les différentes modalités.

Où en est la procédure ?

L’articulation de la concertation préalable avec la concertation « Fontaine » désormais « Ferracci »

- **Présentation générale**

Afin d’accompagner le développement des réseaux publics de transport et de distribution d’électricité, la localisation et l’insertion environnementale des projets d’ouvrages de plus de 50 kV doivent résulter d’une concertation entre l’Etat, les maîtres d’ouvrage et les parties prenantes locales, avant la création ou la reconstruction de ces ouvrages.

Encadrée par la circulaire « Ferracci » du 21 mars 2025, (précédemment circulaire « Fontaine »), cette concertation vise à associer les représentants des territoires concernés (élus, associations, organisations professionnelles, etc…) et les services de l’Etat à la définition des caractéristiques, de la localisation ainsi que des mesures d’insertion environnementale et d’accompagnement du projet. Elle prend la forme soit d’une consultation écrite, soit d’une ou plusieurs instances de concertation en formation plénière.

Pour le Projet Landes de Gascogne La concertation « Ferracci » devrait se dérouler en 2 temps :

1. Une première phase de détermination de l’aire d’étude, cette phase aboutirait à une réunion plénière et à une décision du préfet qui arrêterait l’aire d’étude du projet
2. Une seconde phase qui permettrait de valider le fuseau dit de moindre impact.

- **Comment les deux procédures s’articulent-elles ?**

La participation du public au titre de la concertation préalable organisée sur la base du code de l’environnement est complémentaire à la concertation prévue par cette circulaire et ne s’y substitue pas.

La CNDP et RTE avaient déjà établi une doctrine d’articulation entre les concertations anciennement dites "Fontaine" et concertation préalable au titre du code de l'environnement. Ainsi il était d'usage que lors de la concertation préalable sous l'égide de la CNDP, il soit mis à disposition du public en toute transparence les éléments résultants de la première phase de la concertation « Ferracci ».

A l’issue de la concertation préalable le bilan et les enseignements de la concertation préalable viennent à leur tour alimenter la seconde phase de la concertation « Ferraci ».
De cette manière les deux procédures de concertation peuvent s'enrichir, l'une et l'autre.

Aujourd'hui la circulaire « Ferracci » entérine cet usage notamment dans son article 4.6

" ...Cette participation préalable du public est complémentaire à la concertation prévue par cette circulaire et ne s'y substitue pas. Elle se déroule en amont de la validation du fuseau ou de l'emplacement de moindre impact et donne lieu à un bilan dont il appartient au maître d'ouvrage de tirer les enseignements, afin d'enrichir la concertation territoriale. Les services déconcentrés et de l'administration centrale pourront être amenés à participer à la participation préalable du public, au même titre que d'autres intervenants, pour apporter au public les informations utiles touchant, par exemple, aux questions de politiques énergétique ou environnementale ou d'aménagement du territoire."

S'agissant du projet Landes de Gascogne, la concertation « Ferracci » est pilotée par M Etienne Guyot, Préfet de Nouvelle-Aquitaine.

Au jour de production du présent rapport intermédiaire, son calendrier n'est pas connu, de sorte que le calendrier de la concertation préalable demeure dépendant de la mise en œuvre de la concertation « Ferracci » par les services de l'Etat.

Les étapes à venir

Lorsque le calendrier de la concertation « Ferracci » sera connu, les garantes seront en mesure de reprendre avec la maîtrise d'ouvrage la préparation de la concertation préalable au titre du code de l'environnement et ainsi s'assurer que les éléments issus de cette concertation territoriale feront l'objet d'une communication au public dans le cadre de la concertation préalable ; ce pour la qualité et la transparence de l'information sur le projet.

Dès lors les éléments permettant l'information et la participation du public dans le cadre de la concertation préalable sur le projet Landes de Gascogne seront finalisés et soumis pour validation à la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) en séance plénière, celle-ci se réunissant chaque premier mercredi de mois.

Les membres de la Commission auront la charge de s'assurer que le dossier de concertation est suffisamment complet pour engager la concertation puis de valider par leur décision, le calendrier et les modalités de concertation. Cette décision fera l'objet d'une publication sur le site de la CNDP et sur le site de la concertation qui sera mis en place.

La concertation ne peut s'engager moins de deux semaines après la validation des modalités par la CNDP. La mise en œuvre et l'organisation matérielle en reviennent au maître d'ouvrage.

Le suivi de la préparation de la concertation par les garantes

Le maintien des échanges avec la maîtrise d'ouvrage

Les garantes poursuivent leurs échanges avec les maîtres d'ouvrage, ainsi qu'avec les services de l'Etat en charge de la concertation « Ferracci » ; ce afin d'être en mesure de coordonner dans le temps les deux procédures.

Le retour vers les acteurs du territoire

Sollicitées par certains acteurs approchés en étude de contexte sur l'état d'avancement de la procédure de concertation relative au projet Landes de Gascogne, les garantes ont souhaité opérer un retour vers eux, afin de répondre à leur attente. Les garantes les ont également informés de la procédure de débat public « Branché sur demain, le réseau électrique en débat » conduite par la CNDP sur le Schéma de développement du réseau « SDDR » porté par RTE.

Ce retour a été opéré par courriel, il figure « in extenso » en annexe 2 du présent rapport intermédiaire.

Le présent rapport intermédiaire de la préparation de la concertation préalable relative au projet Landes de Gascogne a pour objet de constituer une source d'information sur l'état d'avancement de la procédure de concertation préalable relative au projet Landes de Gascogne.

Il sera publié sur le site de la CNDP.

Les garantes Marianne Azario et Leila Medelsi

Annexe 1 : Lettre de mission des garantes
Annexe 2 : Retour des garantes vers les acteurs du territoire (courriel du 15/10/2025)
Annexe 3 : Verbatim de la réunion publique Débat public SDDR « Branché sur demain : le réseau électrique en débat » « Articuler le développement du réseau électrique haute tension avec les objectifs de décarbonation d'une région : L'exemple de la Nouvelle-Aquitaine » du 5 novembre 2025 à Bordeaux.

Annexe 1 :

Le président Paris, le 8 décembre 2023

Mesdames,

Lors de la séance plénière du 6 décembre 2023, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désignées garantes du processus de concertation préalable pour le projet de construction d'un poste électrique et d'une liaison de 400 000 volts, porté par le Réseau de Transport d'Electricité (RTE) et ENEDIS.

Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général sur ce projet qui comporte des impacts significatifs sur l'environnement et des enjeux d'aménagement du territoire et socio-économiques majeurs et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

La concertation préalable pour ce projet a été décidée en application des articles L.121-8 et L.121-9 2° du code de l'environnement. Comme le précise l'article L.121-9, lorsque la CNDP décide de l'organisation d'une concertation préalable « Elle **en définit les modalités**, **en confie l'organisation au maître d'ouvrage** et **désigne un garant** ».

I. Rappel des objectifs de la concertation préalable :

Le champ de la concertation est particulièrement large puisque l'article L121-15-1 du code de l'environnement précise que celle-ci doit permettre de débattre :
de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet ;
des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
des solutions alternatives (non seulement techniques), y compris pour un projet, de l'absence de mise en œuvre ;
des modalités d'information et de participation du public après concertation préalable.

Il est important que vos interlocuteurs et l'ensemble des parties prenantes aient connaissance des dispositions légales.

Au regard du dossier de saisine et de son instruction, le processus de concertation du grand public doit prendre en compte les questions suivantes et y répondre :
- les maîtres d'ouvrage (M0) disent s'inscrire dans le cadre de la déclinaison du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR) de Nouvelle-Aquitaine. L'articulation du S3REnR avec le projet « Landes de Gascogne » doit être expliquée au public qui doit également être informé de la manière dont les enseignements de la concertation du public (sans garant de la CNDP) organisée du 6 novembre au 18 décembre 2019 sur ce schéma ont été tirés par RTE pour proposer le projet « Landes de Gascogne » ; L'articulation avec la concertation dite « Fontaine » doit également être expliquée ;

- la saisine présente un projet sans alternatives ni option zéro. Or, l'article L121-15-1 du code de l'environnement exige que la concertation préalable permette de débattre de l'opportunité du projet et de ses enjeux : faut-il faire ce projet ? Quelles sont ses justifications et impacts locaux ? Pourquoi ne pas envisager une ligne souterraine au lieu d'une ligne aérienne ?
- quels seraient les tracés potentiels pour la nouvelle liaison aérienne, où se situeraient-t-ils au regard de la zone d'étude, laquelle comporte de nombreuses contraintes environnementales, ainsi que liées à la présence du champ de tir de Captieux ;
- la parcelle envisagée est déjà concernée par le projet de ligne à grande vitesse Bordeaux-Espagne qui suscite de la conflictualité.

II. La définition des modalités et du périmètre de la concertation préalable et son déroulement

La définition du dossier, des modalités, du périmètre et du calendrier de la concertation revient à la CNDP (art. L. 121-8 et R. 121-8 CE). L'organisation pratique de la concertation revient, quant à elle, aux maîtres d'ouvrage.
Dans le cadre des articles L.121-8 et R.121-8 du code de l'environnement, il appartient à **la CNDP de définir les modalités et la durée de la concertation, ainsi que de valider le calendrier et le dossier proposés**.
L'étude de contexte, c'est-à-dire l'analyse précise du territoire, des enjeux du projet et des publics spécifiques est la première étape. Il est important que vous puissiez aller à la rencontre de tous les acteurs concernés (notamment riverains du tracé, usagers quotidiens, associations environnementales, associations culturelles, syndicats professionnels et notamment ceux des professions agricoles, acteurs économiques, chambres d'agriculture, collectivités territoriales, services de l'État, etc.) afin d'identifier avec précision les thématiques et les enjeux qu'il apparaît souhaitable de soumettre à la concertation, mais également les modalités d'information, de mobilisation et de participation les plus adaptées.
L'étude de contexte vous permettra de définir **les modalités de concertation adaptées**, naturellement en collaboration avec la CNDP. S'il est fortement souhaitable que les MO soient consultés sur vos propositions et préconisations, il appartient à la CNDP en séance plénière d'adopter les modalités, la durée et le calendrier de la concertation.
Vous réaliserez **une synthèse** de votre étude de contexte et de l'ensemble des échanges pour justifier vos propositions de calendrier, d'outils et support d'information et de participation. Cette synthèse, accompagnée du dossier et des modalités de concertation sera présentée à l'équipe de la CNDP un mois avant que le dossier et les modalités ne soient soumis à l'approbation du collège de la CNDP.
Le dossier de concertation des MO
Vous accompagnerez également les MO dans sa constitution du **dossier de concertation**. Il doit être complet et compréhensible pour présenter au public les objectifs du projet, ses alternatives, son opportunité et ses impacts (avantages et inconvénients).
Des éléments d'information émanant d'autres acteurs locaux doivent pouvoir être présentés au public afin qu'il bénéficie d'une information pluraliste et contradictoire sur le projet.

La concertation préalable
Il est important que vous puissiez amener les MO à réunir les moyens budgétaires et les ressources humaines nécessaires au bon déroulement de cette concertation. La concertation ne peut s'engager moins de deux semaines après la validation des modalités par la CNDP. En effet, le public doit être informé au minimum 15 jours avant le début de la concertation de ses modalités et de sa durée par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur le ou les lieu(x) concerné(s) (**art. L. 121-16 CE**). Vous veillerez à la pertinence du choix des lieux et espaces de publication, à leur éventuelle démultiplication et publication locale afin que le public le plus large soit clairement informé de la démarche de concertation.
En votre qualité de garantes, il vous appartiendra de veiller tout au long du dispositif à la bonne mise en oeuvre organisationnelle de la concertation déléguée aux MO, au respect par ce dernier des modalités proposées par vous et validées par la CNDP, ainsi qu'au respect des principes de la participation par l'ensemble des participantes et participants.

Rôle et missions des garant.e.s
Au-delà de la réalisation de l'étude de contexte et de la proposition d'un calendrier et de modalités d'information et participation précises, vous devez rester à disposition du public pour l'informer de ses droits.
Comme vous le savez, vous devez exercer votre mission dans le plus strict respect du principe de **neutralité et d'indépendance.** Il exige de n'avoir aucune attitude, acte ou intervention témoignant de votre prise de position quant au projet, aux arguments exprimés ou acteurs de cette concertation.
Toute préconisation, recommandation ou demande de complément aux MO, en phase préparatoire et pendant le déroulement de la concertation, en matière d'information et de participation du public, doit lui être envoyé par écrit. Ces préconisations et demandes ont vocation à être publiques.

III. Conclusions de la concertation préalable

Vous devrez rédiger et publier votre bilan dans le mois suivant la fin de la concertation préalable.
Ce bilan, dont un canevas concernant la structure vous est transmis par la CNDP, doit présenter la façon dont la concertation s'est déroulée. Il comporte une synthèse des observations et propositions présentées par le public. Il présente la méthodologie préconisée et votre appréciation indépendante sur la manière effective dont les MO ont organisé la concertation. Il doit intégrer la liste des questions du public restées sans réponse et vos recommandations aux MO pour améliorer l'information et la participation du public qui suivra la concertation préalable.
Ce **bilan**, après avoir fait l'objet d'un échange avec l'équipe de la CNDP, est transmis aux MO qui en assurent la publication sans délai sur leur site ou, s'ils n'en disposent pas, sur celui des préfectures concernées par leur projet (art. R.121-23 CE). Ce bilan sera joint au dossier d'enquête publique.

La concertation s'achève avec la transmission à la CNDP de la réponse faite par les MO aux enseignements de la concertation, aux questions du public et aux recommandations contenues dans votre bilan, **dans les deux mois suivants sa clôture** (art. R.121-24 CE). Cette réponse écrite à la forme libre doit être transmise à la CNDP, aux services de l'État et publiée sur le site internet des MO.

Il vous est ensuite demandé de transmettre à la CNDP **votre analyse quant à la complétude de ces réponses** au regard de vos demandes de précisions et recommandations. Un tableau à annexer à la décision vous sera proposé pour faciliter l'analyse.

Je vous demande d'informer les MO que, dans le cadre de l'article L.121-14 du code de l'environnement, **la CNDP désignera un.e garant.e pour garantir la bonne information et participation du public entre la réponse à votre bilan et l'ouverture de l'enquête publique**.

Cette nouvelle phase de participation continue se fondera pour partie sur vos recommandations, les engagements des MO et l'avis que la CNDP aura rendu sur la qualité de ces engagements.

Vous remerciant à nouveau pour votre engagement au service de l'intérêt général, je vous prie de croire, Mesdames, à l'assurance de ma considération distinguée.

Marc PAPINUTTI

Annexe 2 : Mail groupé en copies cachées du 15 octobre 2025 adressé à l'ensemble des acteurs rencontrés dans le cadre de la préparation de la concertation du projet « Landes de Gascogne »

Concertation projet THT Landes de Gascogne :
Invitation au débat public "Branché sur demain " portant sur le
Schéma Décennal de Développement du Réseau électrique (SDDR)
et information sur l'évolution du calendrier de la Concertation Préalable

Mesdames, messieurs

Nous vous avions sollicités et rencontrés en janvier 2024 dans le cadre de notre étude de contexte, suite à la saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) par deux co-maîtres d'ouvrage Réseau de Transport d'Electricité (RTE) et ENEDIS pour **le projet nommé "Landes de Gascogne" concernant votre territoire, soit la construction d'un poste électrique et d'une liaison THT de 400 000 volts.**
La Commission Nationale du Débat Public a, conformément au code de l'environnement, décidé de l'organisation d'une **procédure de concertation préalable du public** et nous a désignées en tant que **garantes neutres et indépendantes** afin de veiller à la qualité du processus de concertation, nous vous avions à ce titre communiqué notre lettre de mission.

Aujourd'hui nous revenons vers vous afin de vous partager l'évolution du contexte de cette procédure et les incertitudes relatives à son calendrier.

L'évolution du contexte :

Un Débat Public "Branché sur demain : le réseau électrique en débat" portant sur L'élaboration du Schéma Décennal de Développement du Réseau électrique (SDDR) est en cours il a débuté le 04/09/2025 et se poursuivra jusqu'au 14/01/2026.
L'ensemble des informations et documents relatifs au SDDR et l'ensemble des modalités de concertation liés à ce débat, notamment les réunions publiques et les webinaires et une carte interactive présentant les enjeux nationaux et territoriaux à l'horizon 2040 est disponible sur le site du débat.

https://www.debatpublic.fr/reseau-electrique-en-debat

https://cartelec-debat-reseau-electrique.cndp.fr/?src=act

En effet, la CNDP, considérant que ce plan comporte des impacts majeurs sur l'environnement, ainsi que d'importants enjeux d'aménagement du territoire, la CNDP a décidé d'organiser un Débat Public sur le Schéma Décennal de Développement du Réseau électrique (SDDR).

Le SDDR est un plan / programme national qui propose une trajectoire de transformation du réseau public de transport d'électricité à l'horizon 2040.
Le schéma décennal de développement du réseau (SDDR) est un plan / programme national qui propose une trajectoire de transformation du réseau public de transport d'électricité à l'horizon 2040.
Il présente plusieurs scénarios possibles et propose une stratégie préférentielle pour l'évolution du réseau.

<u>Il s'appuie majoritairement sur le réseau déjà existant et répond à trois grandes priorités stratégiques majeures :</u>

1. Réaliser un programme de raccordements sans précédent depuis la création de RTE en raccordant les grands sites industriels et les nouvelles installations bas-carbone : accueil de nouvelles zones de consommation, des énergies renouvelables, des futurs EPR ;
2. Adapter la structure du réseau à très haute tension, notamment 400 kV, à la transformation du mix électrique (production et consommation) et renforcer le réseau pour accueillir des flux plus nombreux et répartis différemment sur le territoire ;
3. Adapter le réseau aux conséquences du changement climatique et le renouveler.

Le SDDR a pour but de garantir que le réseau public de transport d'électricité est adapté aux orientations de politique énergétique et économique fixées par l'Etat :

- Projets de décarbonation et de réindustrialisation du pays ;
- Relance d'un programme nucléaire ;
- Développement des renouvelables dont l'éolien en mer et adaptation au changement climatique.

Nous vous invitons donc à prendre connaissance des contenus du SDDR et à participer, si vous le souhaitez, à ce débat Public et vous adressons en pièces jointes les éléments de communication du Débat.

En Nouvelle Aquitaine

Le 4 et 5 novembre de 19h à 21h, la Commission nationale du débat public (CNDP) organise deux rencontres territoriales à Limoges puis Bordeaux dans le but d'échanger sur le réseau de transport de l'électricité dans la région Nouvelle Aquitaine.

Du 4 septembre 2025 au 14 janvier 2026, l'équipe du débat, présidé par Francis Beaucire, met en place le débat public « Branché sur demain : le réseau électrique en débat » qui porte sur le Schéma Décennal de Développement du Réseau (SDDR) de RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité français.

Le 4 novembre, au Parc des Expositions de Limoges, **les différents intervenants échangeront avec le public à ce sujet : Le renforcement du réseau électrique haute tension sur les territoires : à la recherche de l'intérêt général**. Cette réunion hybride permettra d'aborder les enjeux territoriaux du renforcement à travers le point de vue d'acteurs politiques, économiques et environnementaux néo aquitains. Ils évoqueront les effets, risques et opportunités du renforcement. Un autre sujet clef sera traité : l'équilibre entre les territoires fortement consommateurs et les territoires supports des infrastructures. Quelles contreparties pour les zones concernées ?

Le 5 novembre à CapSciences, l'équipe du débat prendra l'exemple de la Nouvelle Aquitaine pour traiter de l'articulation du développement du réseau électrique haute tension avec les objectifs de décarbonation d'une région. Quelles sont les ambitions et politiques portées par la région ? Comment adapter le réseau à la décarbonation ? Quelles conséquences ces objectifs induisent ils en termes de volume d'électricité, de source, destination, de priorités de chantiers et d'attentes des acteurs ? Un groupe d'étudiant du Master 2 Gouvernance de la transition écologique de Sciences Po Bordeaux présenteront l'avancée de leurs travaux sur les Zones industrielles Bas carbone (ZiBac).

La conférence débat se tiendra également en distanciel.
Les éléments d'inscription sont disponibles sur notre site internet :
https://www.debatpublic.fr/reseau-electrique-en-debat .

- Un texte de présentation des deux rencontres : le 4 novembre à Limoges et le 5 novembre à Bordeaux
    - Le kit de communication : https://drive.google.com/drive/folders/1VEPvnNwbVy3GD4JPEw595Ici-Xs-OONL?usp=sharing Vous y trouverez le dépliant, la synthèse du Dossier de maître d'ouvrage, la note d'interpellation, l'affiche du débat, le logo, les bannières pour les réseaux sociaux.

L'état de La procédure Landes de Gascogne :
Deux procédures de concertation qui s'articulent entre elles

Les infrastructures de transport d'électricité de très haute tension sont soumises à deux procédures de concertation qui s'alimentent l'une l'autre : La concertation préalable du public sous l'égide de la CNDP et la concertation dite « Ferracci » (anciennement concertation « Fontaine ») qui s'adresse aux élus et aux différents institutionnels (chambres consulaires, autorité environnementale, associations environnementales, chasseurs, etc.) sous l'égide d'un préfet coordonnateur. L'articulation entre ces deux concertations est la suivante :

- **La 1ere phase de concertation Ferracci** à l'issue de laquelle le préfet coordonnateur détermine par arrêté le périmètre de l'aire d'étude de l'implantation de l'infrastructure
- **La concertation préalable du public organisée par RTE sous l'égide de la CNDP,** cette concertation fait l'objet d'un bilan des garantes et de réponses des maitres d'ouvrage qui sont rendus publics et communiqués aux participants à la concertation Ferracci
- **La 2nde phase de concertation Ferracci** à l'issue de laquelle le préfet coordonnateur détermine par arrêté au sein de l'aire d'étude un fuseau de moindre impact dans lequel la ligne pourra s'implanter.

Pour l'heure le préfet coordonnateur n'a pas défini le calendrier de la première phase de concertation Ferracci, par conséquent nous ne pouvons vous donner d'informations même approximatives quant au calendrier de la concertation préalable.

M Etienne Guyot, Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine a été désigné préfet coordonnateur pour la concertation Ferracci, la préparation de cette concertation par ses services est en cours et nous restons dans l'attente d'un calendrier arrêtant le démarrage de la 1ere phase de détermination de l'aire d'étude.

A l'issue de cette concertation, les maitres d'ouvrage, sous la veille attentive des garantes, pourront actualiser le dossier de concertation préalable et les différentes modalités de concertation du public et leur calendrier qui devront être validés par la CNDP en réunion plénière.

Nous ne manquerons pas de vous informer dès que nous aurons une meilleure visibilité sur le calendrier de cette concertation préalable.

Sincères salutations

Les garantes de la concertation
Marianne Azario - Leila Medelsi

Annexe 3 :

Débat public SDDR « Branché sur demain : le réseau électrique en débat »
Verbatim – compte rendu intégral

Réunion territoriale – Mercredi 5 novembre 2025

Articuler le développement du réseau électrique haute tension avec les objectifs de décarbonation d'une région : L'exemple de la NouvelleAquitaine

Salle / Adresse :	Bordeaux – Cap Sciences
Participants :	67
Début-fin :	19h-21h

Commission nationale du débat public (CNDP)

M. Jacques REGAD – CPDP
Mme Isabelle BARTHE - CPDP

Intervenants

Mme Lisa WILLIAMS – Secrétaire générale de la COP Conférence des parties NouvelleAquitaine, en charge de la planification écologique auprès du préfet de région NouvelleAquitaine
Mme Béatrice CHASSAING – Directrice Energie Climat – Conseil régional NouvelleAquitaine
M. Jérôme RIEU – Délégué régional Sud-Ouest - RTE

Animation

Mme Shirine OMARI – WDPE
Mme Claire BOUDIER – WDPE

Mme Shirine OMARI - Animatrice
Messieurs-dames, je vous invite à vous installer. On va commencer de façon imminente. On a pris quelques minutes de retard. On vous propose de commencer dès maintenant pour vous libérer à l'heure. Apparemment, il y aurait quelques soucis de tram, donc peut-être que des personnes nous rejoindront en route. Mais je vous propose d'ouvrir cette quatrième réunion territoriale organisée dans le cadre du débat sur le schéma d'évolution du réseau d'électricité,

luimême organisé par la Commission nationale du débat public. Avant tout, je vous propose d'écouter Madame Lisa Williams pour un mot d'accueil pour cette soirée. Vous avez le micro sur la table.

Mme Lisa WILLIAMS - COP Nouvelle-Aquitaine
Ça va être vraiment très rapide. Lisa Williams, secrétaire générale de la COP Conférence des parties Nouvelle-Aquitaine, en charge de la planification écologique auprès du préfet de région Nouvelle-Aquitaine. Juste vous saluer, vous accueillir aujourd'hui. J'excuse le secrétaire général aux Affaires Régionales, Sylvain Pelleteret, qui n'a malheureusement pas pu être parmi nous ce soir. Nous voici réunis pour une réunion publique importante sur un sujet porteur de fort enjeu et qui est animé par la Commission nationale du débat public.

Mme Shirine OMARI - Animatrice
Merci beaucoup. Peut-être vous présenter rapidement comment se déroulera cette soirée. Nous allons commencer par une introduction qui a déjà commencé et nous commencerons par une première séquence dédiée à peindre le tableau des ambitions régionales en matière de lutte contre le changement climatique et de décarbonation et comment cela s'intègre avec le schéma d'évolution du réseau d'électricité. On aura donc une première table ronde avec un temps d'échanges pour quelques éclaircissements si besoin. Et on ouvrira alors une deuxième séquence en deuxième partie de soirée pour entendre les acteurs du territoire sur vos attentes vis-à-vis du schéma de développement du réseau. Et on pourra alors avoir des réactions de RTE en direct.

Quelques principes chers au débat public que je vous propose d'appliquer ce soir pour toute la soirée. D'abord, une écoute et un accueil respectueux de la parole de chacune et chacun. Il est possible qu'on ait des points de vue différents ce soir, mais on vous invite à écouter ce qui a été exprimé avec respect. Des propos argumentés et compréhensibles. On vous invite à faire preuve de pédagogie et d'éviter, autant que faire se peut, les acronymes. On sait qu'il y a des personnes assez spécialisées sur les sujets, mais on a aussi des personnes curieuses des enjeux climatiques, de décarbonation, qui se sont intéressées à cette soirée et au débat pour qui il est important de comprendre tout ce qui est dit ce soir. Une concision et un respect des temps de parole, je me ferai un peu la gardienne du temps ce soir et je me permettrai de vous inviter à vous arrêter si on dépasse un peu trop le tous les temps affichés. Une transparence et une traçabilité des échanges. La réunion est enregistrée, vous l'avez vu, il y a quelques caméras derrière vous. Elle est aussi retransmise en direct sur YouTube. J'en profite pour saluer les internautes qui nous suivent. J'en profite aussi pour préciser que les internautes ont la possibilité de réagir via le chat YouTube, mais aussi à travers un outil appelé *Slido*, qui vous permet de faire des contributions un peu plus longues que sur YouTube et que ma collègue Claire tâchera d'analyser toute la soirée. Enfin, un principe d'inclusion très cher à la Commission particulière du débat public, à savoir entendre la plus grande diversité ce soir des personnes qui se sont mobilisées.

Rapidement, on va se présenter et vous nous connaîtrez, mais on tient aussi à faire votre connaissance et à savoir qui s'est mobilisé ce soir. On vous propose donc un rapide sondage à main levée pour savoir d'abord d'où vous venez, si vous êtes plutôt de Bordeaux… Grande majorité de Bordelais, peut-être plus largement de la Gironde ? Il y a des personnes qui ont fait de la route. Quelqu'un tout au fond là-bas. Et puis peut-être savoir depuis quelle place vous vous êtes mobilisés ce soir. Est-ce qu'il y a des personnes élus ou agents des collectivités ? Quelques personnes... Des personnes d'associations ? de syndicats ? d'industriels ? des professionnels plus largement du secteur de l'énergie ? Des personnes qui lèvent plusieurs fois la main au titre de plusieurs casquettes… Et puis des citoyennes ou citoyens curieux et curieuses du sujet ? Super, il y en a aussi. Donc parfait, on essaiera de vous entendre toutes et tous ce soir.

Nous ne sommes pas très nombreux. On prendra bien sûr en compte les personnes en ligne et on essaiera d'écouter le plus grand nombre. On a fait aussi le sondage en ligne pour savoir qui s'est mobilisé Là, sans trop de surprise, en ligne, on a aussi des personnes en majorité de Nouvelle-Aquitaine. Je ne sais pas s'il y a des personnes qui viennent d'ailleurs... Oui, pardon. Des personnes de Bretagne, Hauts-de-France, d'Île-de-France, d'Occitanie et de ProvenceAlpes-Côte d'Azur. On a des personnes qui sont aussi intéressées par la situation régionale ce soir. Des personnes membres d'associations, de syndicats, des personnes curieuses sur le sujet, des étudiants, des membres du Groupe citoyen qui nous suivent quasiment tout le temps. On vous en remercie. Merci pour votre implication. Et je vous propose d'entrer dans le vif de la soirée et d'avoir un mot explicatif de l'équipe du débat ce soir incarné par Jacques Regad et Isabelle Barthe, pour nous expliquer les ambitions de cette soirée et les enjeux.

M. Jacques REGAD - CPDP
Bonsoir à toutes et à tous. Merci d'être là. Je vais effectivement, avec Isabelle Barthe et Philippe, vous présenter le cadre de ce débat et surtout l'objet de ce débat ce soir ici à Bordeaux. Le cadre du débat est le suivant : le Schéma de développement du réseau RTE. C'est un schéma qui a été proposé par RTE. La Commission nationale du débat public, au regard des enjeux de ce schéma en termes environnementaux, mais également en termes de volume d'investissements, a décidé la mise en place d'un débat public. Débat public qui a démarré précisément le tout début septembre et qui s'arrêtera le 14 janvier. Nous sommes à peu près à mi-parcours de ce débat.

On a également, au regard de ce projet, puisqu'il s'agit bien d'un schéma de stratégie, donc c'est intéressant puisqu'on est vraiment en amont des projets qui vont se développer dans les 10, 15 ans à venir. Un projet qui nécessite du débat, qui nécessite des discussions. On a conçu, avec la Commission particulière du débat public que je représente ici avec Isabelle, nous avons conçu différentes modalités permettant de capter l'avis des publics - et pas forcément que le public spécialisé - de capter l'avis du public pour un programme national.

Comment on s'est organisés ? On a évidemment beaucoup misé sur le numérique avec des webinaires qui ont lieu tous les 15 jours, avec chaque webinaire traitant d'un thème particulier. On a traité, par exemple, il y a 15 jours, des questions liées au paysage. Il y a un mois, les questions liées à la biodiversité, les hypothèses de dimensionnement du réseau, etc. Ces sujetslà sont traités de manière spécifique sur des webinaires. Nous avons également des outils en ligne, notamment un outil cartographique qui vous permet de visualiser où est le réseau, quels seront ces développements dans les 10 ans ou 15 ans à venir. Ces outils nous permettent également de recueillir des contributions plus ou moins longues, plus ou moins détaillées. Il existe également un outil qui s'appelle le quiz, qui permet à tout un chacun de se familiariser avec ce sujet qui est plutôt technique. Donc, on a essayé de simplifier le dossier. Et puis, le responsable du projet, donc RTE, Réseau de transport d'électricité, a fait l'effort de produire un document que je vous recommande - ils sont à l'entrée - c'est le document du Maître d'ouvrage, qui est un document qui vulgarise, qui rend accessible la matière de ce Schéma de développement du réseau RTE.

Voilà à peu près pour les modalités numériques. Et on a également décidé de mettre en place des rencontres territoriales qui nous permettent d'aller au contact de plusieurs types de publics. Les rencontres territoriales, évidemment, on n'a pas fait un tour de France et on n'est pas dans chaque région. Mais on a choisi des régions qui nous permettent d'illustrer une thématique particulière ancrée sur un territoire. Un petit exemple, on s'est rendu au Pouliguen pour traiter les questions *offshore*. On s'est rendu à Châteauroux pour discuter d'un projet de développement très localisé sur Châteauroux et le département de l'Indre, et donc, le lien, bien

sûr, avec le réseau RTE. Nous étions hier soir à Limoges où on a donné la parole en particulier aux intercommunalités des trois départements de l'ex-Limousin, Creuse, Corrèze, Haute-Vienne, au regard des particularités de ce territoire. Ils se sont exprimés sur leurs attentes vis-à-vis du réseau RTE. Et puis, ce soir, à Bordeaux, notre objectif, c'est de discuter, de présenter les enjeux de développement à l'échelle régionale, d'avoir une vision des politiques publiques régionales qui sont portées notamment par l'État et la Région avec l'ensemble des acteurs régionaux, et de se poser la question de la réponse proposée par RTE à ces objectifs de développement de transition énergétique à l'échelle régionale, donc aux objectifs de politiques publiques. Est-ce que le réseau proposé par RTE sera suffisamment important, suffisamment adapté, suffisamment au rendezvous ? C'est toutes ces questions qui vont être traitées ce soir et c'est la raison pour laquelle on a choisi de venir à Bordeaux.

Dans les motivations qui nous conduisent également à être à Bordeaux, on a considéré que dans le schéma tel qu'il était présenté, ça invitait vraiment au débat. C'est-à-dire qu'on avait dans le schéma des zones sur lesquelles on a besoin de savoir si les industriels vont confirmer leurs besoins pour que le réseau soit renforcé. On a bien noté que dans ce schéma, également, il y avait des zones sur lesquelles il y avait des confirmations nécessaires pour renforcer les réseaux en fonction du volume d'électricité produite par les énergies renouvelables et qu'il y avait également nécessité de bien articuler le schéma de raccordement des énergies renouvelables avec ce schéma national du développement du réseau. On a plusieurs sujets qui nous ont conduit et motivé à organiser cette réunion en région Nouvelle- Aquitaine. Je précise qu'on retrouve ces situations dans d'autres régions et c'est aussi l'intérêt de faire dialoguer les différentes régions entre elles et on tirera les conclusions de ce débat en fonction de ce qui sera dit ce soir et des futures réunions que nous organisons, notamment au Havre et à Strasbourg, dans les semaines à venir.

Nous, notre objectif, il est simple. On a quatre mois de débat. L'objectif qu'on a, en premier, c'est de vous donner la parole, de créer les conditions pour que la parole soit partagée et libre autour de vos positions par rapport à ce que propose RTE. Ça, c'est notre première mission. Et notre deuxième mission, c'est de faire en sorte que ces éléments qu'on va récolter sur le territoire pendant les quatre mois soient répercutés au maître d'ouvrage, donc RTE, qui aura ensuite la faculté de répondre et de prendre en compte ou pas certaines considérations, certaines recommandations qui seront faites par la Commission du débat public. Je précise également que d'autres autorités sont consultées, notamment l'Autorité environnementale qui aura un avis à rendre et la Commission de régulation de l'énergie. Donc, on n'est pas encore au bout du chemin pour RTE, mais enfin, il y a plusieurs étapes qui sont en train d'être franchies. Donc, le débat public s'inscrit dans ce cadre-là et on compte sur votre participation pour le nourrir. Et en tous les cas, ce soir, on espère que les présentations qui seront faites et je remercie à l'avance Béatrice Chassaing, Lisa Williams et puis Jérôme Rieu, pour leur première présentation de cette table ronde qui vous permettra d'alimenter le débat de la soirée. Voilà, Shirine.

Mme Shirine OMARI - Animatrice

Merci beaucoup Jacques pour cette présentation des enjeux de la soirée. Je vous propose donc d'ouvrir la première séquence qui va nous permettre de tisser les liens entre la trajectoire de la Nouvelle-Aquitaine et ses objectifs de décarbonation et de lutte contre le changement climatique et les impacts sur le réseau d'électricité. Pour cela, nous avons trois intervenants qui ont déjà été annoncés, mais je me permets de rappeler vos différents rôles : Lisa Williams, vous êtes Secrétaire générale de la Conférence des parties appelées COP pour la Nouvelle-Aquitaine, Béatrice Chassaing, Directrice des énergies et du climat pour la région Nouvelle-Aquitaine, et Jérôme Rieu, Délégué régional Sud-Ouest de RTE. Peut-être avant de rentrer dans le vif du sujet sur les impacts sur le réseau électrique, peut-être faire un point sur les impacts, l'état des lieux, des impacts du changement climatique sur la Nouvelle-Aquitaine, les

défis auxquels la région est confrontée et ce qui est mis en place à ce jour en matière de planification écologique. Je vous passe la zapette, si vous voulez.

Mme Lisa WILLIAMS - COP Nouvelle-Aquitaine
Merci beaucoup. Je vais vous faire un balayage assez rapide, vous l'avez très bien dit, pour faire le lien entre le changement et la manière dont ça peut avoir un impact de manière très concrète sur le sujet qui nous occupe aujourd'hui. Je vais vous parler de planification écologique dans le timing qui m'est imposé et vous me direz si je ne déborde pas. C'est une démarche, vous avez à l'écran, qui est à double timbre, qui est portée à la fois par le préfet de région Nouvelle-Aquitaine et le président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, sous une bannière qui est France Nation Verte, que vous connaissez, qui est portée par le président de la République depuis quelques années. Et l'objectif, très clairement, c'est de prendre en compte les effets du changement climatique dans l'ensemble des secteurs d'activité et de mettre en œuvre les actions qui concourent justement à lutter contre ce réchauffement climatique. De manière très concrète, cette démarche de planification écologique au travers de France Nation Verte, fait écho à des engagements internationaux de la France qui sont ici à l'écran, avec différents pas de temps que vous connaissez.

Le premier, c'est 2030, c'est le pacte vert européen. C'est l'ensemble des états de l'Union européenne qui se sont engagés à une réduction assez importante de moins 55% des émissions des effets de serre par rapport à 1990. C'est une échéance qui est assez courte, qui est quasiment demain. 2050, c'est la neutralité carbone, donc c'est émettre et compenser autant que ce que l'on émet. Là aussi, au titre du pacte vert européen, c'est un pas qui est très important à franchir. Il faut bien le mesurer par rapport à ça sur un pas de temps qui lui aussi est très court, même si 2050 paraît quand même assez loin. Et 2100, tout ça est fait pour atteindre les accords de Paris qui fixent un réchauffement planétaire à ne pas dépasser en dessous de + 2 degrés. Là, la référence, c'est l'ère préindustrielle, donc 1850, 1900, et le limiter davantage à + 5,5 degrés. Ce que l'on sait aujourd'hui, c'est qu'on n'y arrivera pas, mais ça, vous l'avez en tête. Les médias le relaient assez largement. Vous avez à gauche, au niveau mondial, l'évolution des températures sur l'ensemble de la planète. Vous avez le tireté qui correspond à ces fameux + 1,5 degrés par rapport à l'ère préindustrielle. Et ce seuil symbolique a été atteint pour la première fois au cours de l'année 2024, qui est l'année qui a battu, la dernière année, tous les records au niveau international.

À droite, vous avez une illustration en France, de l'été 2025, maintenant, Météo France l'a modélisé par rapport aux différents étés que vous avez eus, aux vagues de chaleur qui sont représentées à l'écran. C'est le troisième été le plus chaud derrière 2003 et 2022. Ce qui va se passer dans les années à venir, c'est que cet été-là va être un été moyen dans les 10, 20, 30, 40, 50 ans à venir. Donc c'est ce qui nous attend, malheureusement. Le changement climatique, en tout cas le réchauffement planétaire qui est lié très clairement aux activités anthropiques et aux émissions de gaz à effet de serre, est beaucoup plus rapide que prévu. Et ça, c'est un fait qui est notoire et qui est incontestable.

La TRACC dans laquelle on se situe au niveau français, c'est dans le cadre du Plan national d'adaptation au changement climatique qui a été présenté par le gouvernement le 10 mars 2025, qui fixe sur les mêmes bases que les modélisations du GIEC au niveau international, la trajectoire de réchauffement climatique, justement, à ce fameux horizon 2100. Et à l'horizon 2100, on aura un réchauffement mondial de + 3,2 degrés, à comparer à ces fameux + 1,5 ou 2 degrés des accords de Paris, et une France à + 4 degrés. Pourquoi une France à +4 degrés ? Parce qu'on a un continent européen qui se réchauffe globalement plus rapidement que les autres endroits au niveau mondial et que l'équilibre terre-mer fait que les océans se réchauffent moins vite que les espaces continentaux. Vous avez un analogue climatique qui était très largement diffusé par Météo France à gauche. Voilà ce que ça voudra dire. Alors c'est une

représentation. Lille aura le même climat que Bilbao. En Nouvelle-Aquitaine, très concrètement, ça veut dire qu'on va vers un climat méditerranéen à l'horizon 2100. On peut se dire : « C'est sympathique un climat méditerranéen », mais ça n'est pas du tout sympathique parce que, ce que ça voudra dire, c'est qu'il y aura des phénomènes météorologiques mondiaux qui vont largement bouleverser les équilibres planétaires. Ça voudra dire ce que vous avez à droite : des événements climatiques extrêmes plus nombreux, plus fréquents, plus intenses - Feux de forêt et donc des forêts qui aujourd'hui souffrent déjà, vous l'avez en tête, des forêts qui se dégradent plus rapidement que prévu, des phénomènes de feux de forêt aussi qui ont vocation, malheureusement, à s'intensifier quand on a des vagues de chaleur qui sont particulièrement importantes et des sols secs ou du vent, mais aussi des phénomènes d'inondation, moins de neige, etc.

Ça, c'est la TRACC qui est fixée par le gouvernement français et c'est un des rares pays au niveau international à l'avoir fait. Aujourd'hui, la Nouvelle-Aquitaine est bien évidemment d'ores et déjà concernée. Vous avez quelques illustrations très récentes, notamment les feux de forêt en Gironde qui avaient marqué l'ensemble du territoire national en 2022. Cette année, c'était les incendies dans l'Aude. Il y a aussi des inondations en Dordogne et des températures avec des records qui ont été battus, justement en Nouvelle-Aquitaine, puisque la Nouvelle-Aquitaine, par rapport à la France qui se réchauffe assez vite, fait aussi partie, est une des régions avec l'Occitanie qui va en plus se réchauffer plus rapidement que le reste du territoire national.

Vous avez aussi des problématiques qui vont aller croissantes. On a aussi des problématiques d'érosion du trait de côte, des problématiques de retrait-gonflement des sols argileux qui sont très marqués en Nouvelle-Aquitaine, avec des phénomènes de battement des sols qui peuvent causer des désordres assez importants sur des constructions.

Ce que l'on fait au niveau de la planification écologique, je ne vais pas aller dans le détail, mais c'est juste vous dire que par rapport à ces perspectives, on a mené cette année un travail dans un délai assez court qui est le début de travaux assez conséquents, de se projeter à 2050. Donc 2050, ça veut dire + 2,7 degrés en France, et de voir quelles seront les conséquences en termes de vagues de chaleur, en termes de moindre disponibilité de la ressource en eau, d'inondation, etc., pour justement voir comment les territoires sont concernés et comment s'adapter à tout cela.

La planification écologique en Nouvelle-Aquitaine, c'est concrètement relever les trois défis que vous avez à l'écran : Atténuer, donc c'est un peu pour faire écho à la réunion d'aujourd'hui au cœur de notre sujet, c'est-à-dire décarboner absolument au maximum l'ensemble des secteurs d'activité, les mobilités, les bâtiments, l'industrie, développer les énergies renouvelables, être plus sobre en économie... Pardon. Être plus sobre en ressources, en consommation de ressources, développer l'économie circulaire pour faire en sorte que l'on soit moins carboné. Parce que tout le monde et tous les secteurs d'activité, quels qu'ils soient - il y a aussi l'agriculture - on leur part à jouer par rapport à ce défi qui est devant nous. Préserver, c'est les ressources, la biodiversité, les forêts, etc. Et s'adapter par rapport à un réchauffement, de toute façon, qui est là, et donc prendre les mesures dès à présent pour s'y préparer. J'accélère parce que je vois que le temps tourne.

Je vais aller très vite là-dessus. Je ne vais pas le détailler. Ce sont les travaux 2024 avec la publication d'une feuille de route. Vous avez la page de garde au milieu qui était présentée lors d'une conférence des parties le 14 février de cette année. Il y a une prochaine COP, la semaine prochaine, où on va justement présenter l'avancement des travaux qui sont illustrés sur la droite et qui vont nous occuper encore pendant les années à venir.

Pour terminer, peut-être, pour faire le lien sur le sujet décarbonation par rapport à tout ce que je vous ai présenté, c'est que dans la démarche de planification écologique, la Nouvelle-Aquitaine comme les autres régions, ont leur part à jouer, évidemment, dans la décarbonation de l'ensemble des secteurs. Ce que vous voyez à l'écran, c'est globalement la baisse tendancielle que l'on a pour l'ensemble des secteurs transports, agriculture, bâtiments, industries, déchets. Vous avez le stockage de carbone en bas. Et avec cette cible - ce sont des pointillés à gros trait - mais cette cible qui est la cible à atteindre pour justement que la Nouvelle-Aquitaine soit au rendez-vous de 2030, qui est cet engagement de la France par rapport au pacte vert européen. Et donc ça, ça veut dire, et vous le voyez, il y a déjà une dynamique réelle engagée depuis plusieurs années dans l'ensemble des secteurs. Et donc ça, c'est vraiment à saluer. En contrepartie, en contrepoint de ça, il y a aussi la moindre dépendance, évidemment, aux énergies fossiles, développement des énergies renouvelables. Et donc tous les enjeux que ça draine derrière ça. Et donc tous les efforts que l'on doit faire doivent être dans cette TRACC-là.

Mme Shirine OMARI - Animatrice
Merci beaucoup. Je me permets peut-être de reprendre très rapidement seulement pour afficher à l'écran de nos internautes qui nous suivent, qui s'expriment maintenant. Madame Béatrice Chassaing, on vient d'avoir un panorama assez précis de la vulnérabilité du territoire et des enjeux, en particulier de décarbonation. L'idée peut-être maintenant serait d'avoir les besoins précis du territoire pour accompagner cette ambition de décarbonation et comment RTE, à travers le renforcement, le raccordement, le renouvellement du réseau, peut accompagner les ambitions locales d'électrification des usages. Si vous voulez peut-être… si c'est plus pratique pour vous.

Mme Béatrice CHASSAING – Région Nouvelle-Aquitaine
Merci à vous et merci à la CNDP de d'avoir choisi la Nouvelle-Aquitaine comme escale régionale. La Nouvelle-Aquitaine prend le sujet du climat et de l'environnement très à cœur depuis pas mal de temps, puisque je rappelle juste par cette diapositive, ce que la région Aquitaine - à l'époque, Alain Rousset était président de la région Aquitaine - avait souhaité déjà, dès 2010, faire appel à des scientifiques pour pouvoir, grâce à une analyse scientifique de l'état du dérèglement climatique en Nouvelle-Aquitaine, comment, en effet, ce travail scientifique pouvait nous aider. Alain Rousset avait sollicité Hervé Le Treut en 2010-2011, qui s'était entouré d'un certain nombre de scientifiques. Hervé Le Treut, climatologue très reconnu et membre du GIEC, avait fait ce travail d'impact du changement climatique en Aquitaine, qui avait débouché sur ce rapport en 2013. Rapport qui avait été actualisé en 2018 suite à la création de de la Grande région qui fusionnait le Limousin, le Poitou-Charentes et l'Aquitaine, et donc qui avait, en 2018, permis de nous donner des idées assez claires sur cet impact et comment, grâce à la science, on pouvait anticiper. Et ce travail scientifique a également été réalisé sur les enjeux environnementaux, avec également un autre scientifique qui avait porté ce travail et qui avait débouché sur ce rapport en 2020 sur l'état de la biodiversité.

Cette anticipation, ça débouche sur également des actions, puisque ce sont des aides à la décision importantes pour nous et ça débouche sur des actions qu'on appelle dans notre région Néo Terra, qui est notre feuille de route stratégique, notre colonne vertébrale, puisque le président de la région a demandé à ses vice-présidents en 2019, à tous les directeurs et directrices de la région, de revoir l'ensemble des politiques publiques à la lumière des problématiques du climat, de la biodiversité et de faire évoluer ces politiques publiques dans le domaine de la mobilité, de l'agriculture, de la formation, du tourisme, etc., pour respecter ces problématiques écologiques, énergétiques et également sociales.

Tout ceci débouche sur des actions. Je voulais juste focaliser sur quelques actions liées à la décarbonation, sachant que la loi donne aux régions un rôle de chef de file de la transition

énergétique et écologique depuis 2015. Donc, nous avons ce rôle de planification et de leadership, si j'ose dire, en mauvais français. Pour nous, tout ce travail-là, ça répond à des enjeux climatiques, certes - Lisa vient de le dire, mais également à des enjeux d'indépendance énergétique. L'État français a payé 60 milliards d'euros l'année dernière pour importer les énergies fossiles que nous consommons en France. 60 milliards d'euros dans le contexte actuel où on nous parle d'économies à hauteur de 40, 50 milliards, ça peut résonner. À l'époque de la crise énergétique de 2022, c'est monté à 120 milliards d'euros. Donc, c'est un vrai enjeu également économique, financier, et sachant aussi que ceux qui nous vendent ces énergies fossiles ne sont pas nos amis en grande partie, loin s'en faut.

Donc, des enjeux climatiques et également des enjeux économiques. Et notre volonté dans l'action de la Région, c'est d'encourager la réduction de la consommation d'énergie et ensuite de substituer ces énergies fossiles. Et pour nous, l'électrification des usages, c'est un des moyens de décarboner. L'électricité est fondamentale pour atteindre de la neutralité carbone, même si elle n'est pas la panacée - Il faut se méfier des solutions uniques - ce sont des mix de solutions. Et cette électrification des usages et cette décarbonation, nous, on essaye de les faire dans différents domaines. La mobilité, j'en parle, puisque c'est le premier secteur émetteur de gaz effet de serre. La Région qui est responsable des cars interurbains a pour objectif, d'ici 2030, de verdir 100% de ces cars. Il y en a à peu près 1 000 actuellement qui sont verdis. Ce n'est pas de l'électricité, c'est du bioGNV, c'est du biocarburant. On a, par rapport à nos TER, une expérimentation actuellement sur passer du diesel à l'électricité.

Sur les bâtiments, nous sommes propriétaires de 300 lycées. Nous lançons des gros travaux de rénovation énergétique et également un plan de géothermie très ambitieux. Il y a une quinzaine de lycées actuellement en Nouvelle-Aquitaine qui sont passés à la géothermie pour justement se substituer au gaz fossile. Et dans le domaine de l'industrie, où là, on est en plein cœur aussi de nos compétences, on connaît les 200 entreprises industrielles de Nouvelle-Aquitaine qui consomment 80% de ce que consomme le secteur industriel de la région. Et on se focalise là-dessus, c'est notre cible prioritaire. Tout le travail que l'on fait depuis la création de la Grande région nous a permis de réduire une bonne partie de la consommation industrielle Mais je ne détaille pas, le temps passe...

Les attentes de la Région dans ce contexte-là, les attentes de la Région par rapport à nos industriels. Nous souhaitons en effet que RTE et le réseau électrique prévu en Nouvelle-Aquitaine permettent aux industriels qui souhaitent s'implanter en Nouvelle-Aquitaine, d'avoir une possibilité et surtout une visibilité en termes de possibilité d'électrification ou pas, en termes de coûts, combien ça va coûter ? Est-ce que c'est possible, en effet, de s'implanter dans tel ou tel secteur en Nouvelle-Aquitaine ? Parce que l'enjeu de la puissance électrique, l'enjeu de la disponibilité électrique est pour eux quelque chose de très important. On sait qu'il y a des projets en cours qui font l'objet de débats publics d'implantation, donc ça, c'est très bien, mais on connaît aussi un certain nombre d'entreprises. À titre de… je ne peux pas en parler ce soir, bien sûr, mais on sait dans le domaine de l'électronique, du photovoltaïque, des batteries, il y a des projets et l'enjeu électrique est un enjeu très important pour eux pour s'implanter ou pas. Comment raccourcir les délais ? Des réponses de RTE ? Est-ce que l'on ne peut pas imaginer des études de raccordement en parallèle des études environnementales pour aller plus vite ?

Ensuite, les attentes de la Région concernant les sites industriels déjà existants. Il est important pour nous de voir comment est-ce qu'on peut aider avec RTE et Enedis, aider nos PME et nos ETI à électrifier leur process industriel. C'est important pour nous, en effet, de pouvoir aider ces industriels qui ne vont pas tous passer à l'électricité, mais en grande partie, il y a des possibilités. Et comment RTE, qui a une vision plutôt macro dans ses futurs énergétiques à 2050, peut avoir une analyse beaucoup plus fine. Et nous, Région, qui

connaissons bien le tissu industriel, on est tout à fait prêts à travailler avec RTE, encore plus - on travaille déjà beaucoup avec RTE Enedis et les services de l'État - mais comment aller plus loin pour accroître ce partenariat, pouvoir identifier les besoins et planifier. Une des propositions qu'on a, c'est de voir comment est-ce qu'on peut travailler sur les zones où les sites industriels sont éloignés des réseaux de gaz. Et donc, ces sites industriels qui utilisent du fioul, du propane, du butane, comment ces industries pourraient être identifiées pour pouvoir passer à l'électrification. Je pense en particulier au secteur des industries agroalimentaires où là, elles utilisent beaucoup ces énergies hors réseau. Peutêtre travailler ensemble pour affiner, localiser, identifier et planifier.

Je vais vite… Dernière diapositive pour rester dans les temps. Les attentes de la Région concernant cette fois-ci les producteurs d'énergie, plutôt que les consommateurs dont je parlais précédemment. Pour nous, c'est très important de pouvoir anticiper également et planifier au mieux pour pouvoir injecter les énergies renouvelables électriques dans les réseaux qui se situent en Nouvelle-Aquitaine. La région Nouvelle-Aquitaine est très dynamique en termes d'énergies renouvelables. Première région française en termes de parts de biogaz dans la consommation. Première région française sur le solaire. Mais on a des attentes importantes.

Tout d'abord vis-à-vis de l'État. L'État qui doit enfin sortir sa Programmation pluriannuelle de l'énergie que l'on attend impatiemment. On a besoin de savoir ce que l'État veut faire en termes d'énergie thermique, d'énergie gaz, énergie électrique. On a besoin aussi que le Schéma régional de raccordement - le S3REnR dans le jargon - mais ce Schéma régional de raccordement piloté par les services de l'État et RTE où la Région est très impliquée, puisse ne pas prendre de retard, qu'ils ne prennent pas de retard, parce que cette PPE prend du retard, le S3REnR prend du retard. Donc attention à ça. Que le schéma SDDR de RTE prenne bien en compte le S3REnR qui est en cours de révision. Je discute avec mes homologues des autres conseils régionaux de France. On se demande si l'addition des S3REnR va bien aboutir à l'addition que RTE a en tête dans son Schéma de développement du réseau. Est-ce que tout cela est bien cohérent ? C'est important qu'on soit bien en phase les uns et les autres.

Il faut également que ce schéma tienne bien en compte de la localisation des énergies renouvelables et donc discuter avec les élus locaux pour bien planifier comme il faut. C'est ce que l'État a fait avec les zones d'accélération des ENR, mais il faut aller plus loin. Et puis également, dernière attente de la part de la Région, c'est que tous ces investissements - je crois que c'est entre 10 et 15 milliards prévus en Nouvelle-Aquitaine, aient un impact en termes d'emplois pour nos citoyens, en termes de formation et aussi en termes d'innovation. On des laboratoires, des startups qui sont tout à fait dans les starting blocks aussi pour pouvoir participer à des projets innovants sur les réseaux, concernant la flexibilité ou le stockage sur le réseau de RTE. Voilà pour moi.

Mme Shirine OMARI - Animatrice
Merci beaucoup Madame Chassaing. Je me permets de récupérer la petite télécommande... Vos questionnements font complètement écho aux autres réunions territoriales qu'on a eues dans les précédentes semaines et notamment à celle hier dans le Limousin. Vous posez directement les questions qu'on allait adresser à RTE et à Monsieur Rieu. Donc, je me permets peut-être de resynthétiser : Le schéma d'évolution du réseau prévoit une vision assez macro des zones de priorité pour les différents territoires. Donc, qu'en est-il à ce stade pour la Nouvelle-Aquitaine ? Et par rapport à ces différentes interpellations, quelle articulation entre une réponse fine, sur mesure, au besoin, au cas par cas ? Et puis, comment le SDDR, le schéma d'évolution du réseau, avance au même rythme que l'évolution des documents de planification des collectivités ?

M. Jérôme RIEU - RTE
Merci. Bonjour à tous. Donc, effectivement, je vais essayer... Je veux bien, par contre, peut-être la petite zappette, si c'est possible. Merci. Je vais essayer, effectivement, de manière synthétique, de présenter ce Schéma décennal de développement du réseau et en zoomant un petit peu sur ce qui est prévu pour cette région, la Nouvelle-Aquitaine dans laquelle on est... Est-ce que j'y arrive ? J'ai avancé trop vite... Juste en un mot, pour vous rappeler à tout le monde qui est RTE, Réseau de transport d'électricité. On est RTE, un gestionnaire d'infrastructures, déjà, puisqu'on gère des lignes et des postes électriques que vous voyez figurer sur la carte de droite, avec plusieurs niveaux de tension, haute et très haute tension, du 63 000 volts jusqu'aux 400 000 volts, qui sont les artères en rouge qui figurent sur la carte de droite, nos plus grandes artères, les autoroutes de l'électricité. Et puis des postes électriques, ce sont les nœuds du réseau, il y en a un petit peu moins de 3 000 sur le territoire.

Et puis, au-delà de gérer cette infrastructure physique, on est également le gestionnaire du système électrique dans son ensemble, c'est-à-dire on s'assure que chaque point du territoire soit alimenté en permanence par l'électricité. Et pour cela, il faut - comme l'électricité ne se stocke pas ou se stocke mal, comme vous le savez - qu'on assure à chaque instant l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité. Donc, on s'assure qu'il y a autant de production que de consommation, sachant que souvent, les producteurs, notamment les producteurs renouvelables et puis les particuliers, bien sûr, sont connectés au réseau par le biais des distributeurs, donc pour l'essentiel d'Enedis. Mais in fine, Enedis vient bien... Ces flux d'énergie, ils viennent bien rejoindre le réseau de transport qui est également interconnecté avec ses voisins européens, puisque nos systèmes électriques sont interconnectés aujourd'hui via 37 lignes d'interconnexion.

En Nouvelle-Aquitaine, plus spécifiquement, on a figuré sur la carte de gauche, le réseau 400 000 et 225 000 volts - Il n'y a pas les réseaux inférieurs. Vous voyez notamment en rouge ces grandes artères dont je parlais, 400 000 volts, avec une grande artère qui descend le long de la façade atlantique, d'autres qui descendent nord-sud dans le Massif central et puis des artères plus transversales qui viennent joindre ces flux nord-sud. Ça fait en Nouvelle-Aquitaine un peu moins de 13 000 kilomètres de lignes et 350 postes électriques.

J'en viens maintenant à cet exercice de planification et ce schéma de transformation du réseau. Aujourd'hui, pourquoi on a voulu présenter ce schéma ? Vous savez qu'on est engagé dans cette transition énergétique dont on a parlé, avec l'objectif d'atteindre la neutralité carbone. Et tout cela va nécessiter, notamment d'électrifier, ça a été dit, massivement les usages d'énergie. Donc, le réseau de transport, il est directement impacté par ces consommations qui vont augmenter, par ces productions qui vont être aussi augmentées et puis faites de manière différente. Donc, on a voulu apporter, proposer en tout cas une réponse opérationnelle concrète de transformation du réseau pour répondre à ces enjeux. Donc, ça nous donne un plan global d'investissement d'ici 2040 qu'on a évalué à une centaine de milliards d'euros, avec un chiffre qui est donné là sur la Nouvelle-Aquitaine de 18 à 21 milliards d'euros, de l'ordre de 20, c'est-à-dire un cinquième du total France à peu près. On voit bien que cette région est particulièrement concernée et elle va, on en parlera, retrouver beaucoup des enjeux directement qui sont contenus dans ce plan.

C'est ce plan qui est soumis à débat public. Il est articulé autour de trois grandes priorités sur lesquelles je vais revenir maintenant rapidement sur chacune : Renouveler le réseau et l'adapter au changement climatique, raccorder les nouveaux consommateurs et les nouveaux producteurs et puis renforcer la structure à très haute tension du réseau.

Je commence par le renouvellement du réseau, son adaptation au changement climatique. On a un réseau globalement qui vieillit, qui a été beaucoup développé au moment de l'après-

guerre, pendant les Trente Glorieuses. C'est notamment le cas dans la région. Je pense, par exemple, à toutes les vallées pyrénéennes, au Massif central aussi, où on a un réseau qui a été développé en même temps que l'hydraulique, qui a souvent 80 ans, voire plus, qui nécessite aujourd'hui d'être renouvelé, d'être réhabilité. Et puis, on a un réseau, on parlait de changement climatique, c'est une infrastructure qui est directement soumise à ce changement climatique. On a beaucoup travaillé sur le risque tempête. Aujourd'hui, on a un réseau relativement bien résilient à ce risque tempête. Par contre, on a un réseau qui est exposé à la chaleur. On parlait des épisodes tout à l'heure de canicules ou de chaleur. Nos lignes, quand il fait chaud, vont se dilater, vont avoir tendance à descendre dans le paysage et donc avec des risques potentiellement pour la sécurité des tiers ou des risques d'amorçage. Donc, il faut qu'aujourd'hui, quand on reconstruit des lignes, on ne les reconstruit pas de la même façon, on les met plus hautes, on n'utilise pas les mêmes câbles. Vous voyez sur la carte du milieu, d'ailleurs, toutes les lignes qui sont vétustes et/ou exposées aux fortes chaleurs en 225 000 et 400 000 volts en Nouvelle-Aquitaine. Donc, on voit que c'est une grande partie de notre réseau. On a un grand programme de renouvellement, adaptation en changement climatique, un programme combiné qui doit nous conduire à l'horizon 2060 avec un point de passage en 2040, à rendre 100% de notre réseau résilient à ce changement climatique. Et ça conduira, par exemple, à renouveler d'ici 2040, 4 500 kilomètres de lignes aériennes en Nouvelle-Aquitaine, sur un total de 23 500 au niveau français. On voit que là aussi, le chiffre est important en proportion.

Le deuxième grand programme de ce schéma d'investissement - et c'est peut-être celui dont on parle le plus, c'est le raccordement. Raccordement des nouveaux consommateurs et de la production. Il me semblait que je commence... Non, c'est ça. Je commence par les nouveaux consommateurs et la production vient ensuite, pardon... Des nouveaux consommateurs qui veulent... Et puis des nouveaux producteurs. Je commence par les consommateurs. Aujourd'hui, on a plusieurs types de consommateurs qui ont besoin d'électricité en plus, notamment les nouveaux consommateurs industriels. Il y a bien sûr tout ce qui concerne le véhicule électrique ou d'autres sujets, mais si je viens zoomer sur les consommateurs industriels, on a soit des industries existantes qui veulent décarboner leurs process industriels, passer du gaz à l'électricité ou d'autres énergies fossiles à l'électricité. Et puis des nouveaux acteurs qui arrivent, il y en a pas mal dans la région, autour de l'hydrogène, des carburants de synthèse pour l'aviation. Et puis les data centers, aujourd'hui, dont on parle beaucoup, qui aussi sont des très gros consommateurs d'électricité.

Tout ça, aujourd'hui, on pourrait, si on somme tout ça, tout ce qu'on a un peu en portefeuille sur la région, ça représente plusieurs gigawatts. Un gigawatt, c'est à peu près la puissance d'une tranche nucléaire. On a plusieurs de gigawatts de projets qui sont en magasin. Notamment, on a fait figurer ici autour du Grand Port Maritime de Bordeaux, à Lacq aussi, puisque ce sont les deux zones industrielles bas carbone de la région - il y a des projets sur ces deux zones, mais il y en a aussi ailleurs sur le territoire. Sur ces sujets de raccordement industriel. On a une approche de priorisation et d'approche par zone parce qu'on a énormément de demandes et tout l'enjeu pour nous est de bien savoir là où les projets vont réellement se faire. Donc, on essaye d'être en lien au maximum avec les acteurs du territoire pour pouvoir apprécier cela. Mais c'est des gros investissements à réaliser.

Et puis, la production, les nouveaux producteurs bas carbone à raccorder également. C'est les nouveaux EPR, là où il y en a. C'est les parcs éoliens offshore, il y en a sur la région également qu'il faut raccorder. Et puis, c'est les énergies renouvelables terrestres qui ont déjà été abordées. Là, on travaille éolien un petit peu, beaucoup photovoltaïque ici. On travaille dans le cadre qui a été évoqué du S3REnR, le Schéma de raccordement au réseau des énergies renouvelables. Ce que vous voyez sur la carte du milieu, c'est tout ce qui est déjà prévu de faire dans le cadre des S3REnR actuelles comme EnR à raccorder. Et vous voyez que la

Nouvelle-Aquitaine, c'est là où il y a le plus gros point. En tout, on a à peu près 24 gigawatts d'énergie renouvelable terrestre, soit déjà raccordés, soit sur lesquels on a prévu des travaux qui sont lancés pour permettre leur raccordement dans le cadre du S3REnR en vigueur. Il se trouve… donc c'est très élevé, il se trouve que ça a été évoqué, ce S3REnR, comme ça va très vite, il est déjà saturé à un certain nombre d'endroits, nécessitant une révision. Donc dans le SDDR - pour rebondir sur ce que disait Madame Chassaing - dans le SDDR, on a bien prévu des montants pour la révision de ces S3REnR, donc pour aller au-delà de tout ce que permet déjà les schémas actuels. Avec une limite, c'est qu'on l'a prévu à hauteur des ambitions de la politique énergétique telles qu'on les connaît aujourd'hui, en tout cas. Et donc bien évidemment, si l'État nous dit qu'il faut aller au-delà, on ira au-delà, mais on est effectivement aujourd'hui dans ce cadre-là.

Et puis, je termine avec la dernière priorité, c'est le renforcement de la structure du réseau à très haute tension. Nos autoroutes, notre réseau à 400 000 volts, notamment. Aujourd'hui, c'est un réseau qui avait été élaboré il y a maintenant pas mal de temps et qui était assez stable dans le temps, mais aujourd'hui, il est directement percuté par cette transition énergétique dont on parle. Et notamment, quand il y a beaucoup de production solaire ici dans le Sud-Ouest, également éventuellement en Espagne, on a des surplus d'électricité très importants, là, aux heures solaires entre 10h00 et 16h00, qu'on a besoin de faire transiter vers les zones de consommation qui vont plutôt être au Nord, au Nord-Est, en région parisienne, voire dans d'autres pays européens comme l'Allemagne ou autres. Et puis, par contre, quand il n'y a plus de soleil, les flux peuvent aller dans l'autre sens. Donc, on a un réseau 400 000 volts de grands transports qui est souvent congestionné. Donc, il faut qu'on le renforce. Il y a beaucoup de renforcements qui sont prévus ici dans cette région. Il y en a déjà qui sont lancés le long de la façade atlantique. Là, notre axe qui descend, qui monte entre Cantegrit dans les Landes, jusqu'à Bordeaux. Ça, c'est lancé. On en a aussi dans le Massif central. Et puis, on a d'autres phases de développement qui sont prévues. Cantegrit-Marsillon, plutôt dans les Pyrénées, entre les Landes et les Pyrénées-Atlantiques. Eguzon-Cubnezais, là, on est entre Bordeaux et Limoges, plutôt un peu au-dessus. On a toutes ces axes qu'on doit renforcer. On n'a pas encore identifié toutes les solutions techniques qu'on mettra en place, mais ce qu'on s'est engagé à faire, c'est d'utiliser au maximum les couloirs de lignes existants, donc de faire le moins possible de nouvelles lignes en sites vierges, comme on dit, c'est-à-dire à l'endroit où il n'y a pas encore de pylônes. Et donc, ça sera la solution vraiment prioritaire.

Juste pour vous dire que tout ça, ce plan, on n'a pas attendu, bien sûr, la présentation de ce plan pour engager des choses. Et déjà, à l'horizon 2030, tout ce qui va arriver à l'horizon 2030, il faut voir que vu la cinétique de nos projets, il faut que ça soit déjà lancé, déjà engagé, qu'on ait déjà pris les décisions. Tout ça, on a déjà 5 milliards d'euros d'investissement pour la Nouvelle Aquitaine qui sont déjà dans les tuyaux, engagés, qui arriveront d'ici 2030 et qui sont la première étape de ce plan global dont j'ai parlé et donc qui doivent permettre d'insérer les énergies renouvelables, de permettre aux industriels de s'implanter et de garantir une alimentation du territoire de qualité dans la durée.

Mme Shirine OMARI - Animatrice
Merci beaucoup pour ces explications. Je me permets de récupérer ceci... Je vous propose donc d'ouvrir un premier temps d'échanges à la lumière de ces présentations. Avant d'ouvrir le second temps d'échanges où on accueillera vraiment les attentes que vous avez en tant qu'acteurs du territoire, je propose vraiment de focaliser ce premier temps sur des questions de compréhension et aussi des réactions à ce qui a été présenté. Et peut-être avant tout, avoir le récapitulatif de ce qui s'est passé en ligne. Et je laisse Claire nous faire le débrief.

Mme Claire BOUDIER - Modératrice
Merci beaucoup. J'en profite pour saluer les 30 personnes qui nous suivent en ligne. Merci beaucoup de rester connectées et de suivre tout au long de la rencontre. N'hésitez pas à réagir dans le chat et d'utiliser le lien qui vous est partagé pour pouvoir avoir des réactions qui dépassent la limite de caractères de YouTube. Vous êtes restés assez timides pour l'instant dans le chat, donc on a seulement deux questions que je vais relayer. Une première demande de précision, Madame Chassaing, sur une expression que vous avez employée : Vous avez parlé de travail en temps masqué sur les études de raccordement par rapport aux études environnementales. La personne vous demande : Qu'est-ce que vous entendez concrètement par cette expression ? Puisque la démarche ERC comporte en premier lieu la démarche Éviter. Et une question également pour Monsieur Rieu sur la résilience du Schéma décennal de développement du réseau électrique au changement climatique. On a vu dans la première présentation que le changement s'accélère et que les ambitions sont fixées à 4 degrés. Mais est-ce que le schéma est capable de s'adapter si jamais il accélère ce changement climatique et s'il est plus intense que prévu ? Voilà, peut-être Madame Chassaing, je vous laisse réagir d'abord, puis Monsieur Rieu ?

Mme Béatrice CHASSAING – Région Nouvelle-Aquitaine
C'est une suggestion qu'on lance dans le débat. Je pense que c'est l'objet aussi de ces tables rondes, c'est de voir ce qui est faisable et réalisable. Nous, le retour qu'on peut avoir des industriels - et je pense qu'il y a des représentants aussi industriels ici ou de la CCI peuvent le dire - mais c'est vrai que le retour qu'on a, c'est que l'électricité est vraiment un facteur clé. La question de l'eau aussi, la question énergétique de l'eau, ce sont des facteurs clés pour décider des industriels de s'implanter à tel endroit. L'idée pour nous, c'est de voir comment est-ce qu'on peut, tout en préservant bien sûr la démarche ERC - Eviter-Réduire-Compenser - tout en respectant la réglementation liée à la préservation de l'environnement, comment est-ce qu'on peut trouver des moyens en parallèle de réaliser des études de raccordement ou autres, en tout cas des pré-études permettant justement de gagner quelques semaines, voire quelques mois ? C'est une idée qu'on lance. Je pense qu'il faut qu'on trouve le moyen, toujours cet équilibre entre des enjeux qui peuvent paraître parfois contradictoires, mais il faut aussi qu'on trouve des solutions ensemble.

Mme Shirine OMARI - Animatrice
Merci beaucoup. Monsieur Rieu, sur la robustesse ?

M. Jérôme RIEU - RTE
On a pris effectivement les 4 degrés en hypothèse dans la construction de notre plan. Après, on a essayé de faire les choses aussi résilientes que possible. Par exemple, les nouvelles lignes qu'on construit, on les construit avec des températures… qui permettent de résister à des températures de 85 degrés. Là où les lignes les plus anciennes, elles étaient à 45. Donc, on voit qu'on fait des choses aujourd'hui avec quand même un certain nombre de marches. Bien sûr, après, on suivra les évolutions de ce qui se passe sur le changement climatique.

Mme Shirine OMARI - Animatrice
Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur, excusez-moi, on va vous apporter un micro juste devant pour qu'on puisse vous entendre en ligne… Et s'il y a d'autres personnes qui veulent réagir après, que je les repère dès maintenant. Il y a un Monsieur là-bas après. Allez-y, Monsieur.

M. Jean-François CLÉDEL - Participant
Bonsoir à toutes et tous. Merci pour cette présentation. Moi, j'ai deux questions à poser à Monsieur Rieu.

Mme Shirine OMARI - Animatrice
Excusez-moi, est-ce que vous pouvez seulement vous présenter ?

M. Jean-François CLÉDEL - Participant
Pardon, Jean-François Cledel, je suis le président de la CCI Nouvelle-Aquitaine. Qui, en gros, compte 330 000 entreprises ressortissantes sur toute la région de Nouvelle-Aquitaine. La question que je pose concerne... Il y a deux questions. Une sur le nucléaire : on sait qu'on ne parviendra à la neutralité carbone que grâce à un mix énergétique. Et en particulier, vu la configuration de notre pays, nous aurons besoin de nucléaire. Monsieur Rieu, pouvez-vous nous dire si dans le schéma que vous nous présentez, l'arrivée d'un EPR éventuellement est intégrée à ce schéma ou pas du tout ? Nous avons aujourd'hui deux centrales nucléaires, Civaux et le Blayais. Qu'en sera-t-il demain ? Ça, c'est la première question.

Et la deuxième question, c'est sur le coût : 100 milliards, enfin, le budget, c'est énorme, vous avez dit 100 milliards pour le renforcement du réseau. Si je comprends bien, ce renforcement du réseau, il est dû bien sûr à l'accroissement des besoins d'énergie électrique, d'une part, mais il est dû aussi en partie, et vous l'avez très bien expliqué, aux énergies alternatives non pilotables. Et donc, est-ce qu'on sait répercuter le coût du renforcement du réseau, de cette absence de pilotage, justement, des énergies alternatives que sont le solaire et l'éolien ? Je ne pense pas qu'il y en ait beaucoup d'autres.

Mme Shirine OMARI - Animatrice
Merci beaucoup pour ces deux questions. Il y avait aussi une question derrière.

M. Augustin RIVOALLAND - Participant
Oui, bonjour. Augustin Rivoalland, de la société Verso Energy. Mon entreprise porte des projets d'ampleur sur le territoire, dont deux en Nouvelle-Aquitaine, de production de carburant de synthèse. Plutôt deux avis que je vais faire, deux remarques : La première est que nous pensons que ce schéma, ce SDDR, n'est pas assez ambitieux en termes d'investissements. Des investissements massifs amènent de l'emploi, permettent à des industriels de s'implanter le long de ces lignes haute tension et très haute tension. Et le deuxième point, c'est que les délais de renforcement proposés par RTE nous semblent trop longs actuellement. Typiquement sur les axes que vous mentionnez, Cantegrit-Marsillon et Eguzon-Cubnezais, les délais sont beaucoup trop longs à date et les propositions d'accélération qui sont faites par RTE sont entièrement à la charge du consommateur. Donc, RTE ne porte aucun risque sur cette accélération et donc peut potentiellement empêcher la venue de certains consommateurs d'électricité pour des carburants d'aviation durable. Vous mentionnez 120 milliards d'euros d'énergie fossile importées en 2022. Produire des carburants d'aviation durable permet une souveraineté industrielle et énergétique. C'est quelque chose qui est à prendre en compte, selon nous.

Mme Shirine OMARI - Animatrice
Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a une autre personne qui voudrait réagir ? Monsieur devant ? Après, on laissera Monsieur Rieu répondre.

M. Emmanuel BEJANIN - Participant
Oui, bonsoir. Emmanuel Bejanin de l'ADEME. Vous mentionniez le point de passage à 2040 pour les investissements, puis à 2060, qui sont les objectifs. Quelles sont les perspectives et les éléments de prospective que vous avez pris en considération ? On sait que vous aviez sorti des scénarios, il y a quelques années. Sur quelles bases de scénarios vous êtes-vous fixé pour cet objectif à 2060 ?

Mme Shirine OMARI - Animatrice
Merci beaucoup. Je pense qu'il y a déjà pas mal de choses pour répondre. Je me permets peutêtre d'essayer de synthétiser. D'abord, une question sur la présence du nucléaire dans ce schéma. Est-ce qu'un nouvel EPR est envisagé pour ce qui est prévu pour le territoire de Nouvelle-Aquitaine ? Ce qui explique ces 100 milliards d'investissement ? d'une part, la hausse de la consommation, mais quel est l'impact des sources d'énergie pilotables ? Non pilotables, pardon, effectivement. Un avis, mais qui peut peut-être se traduire en question sur : est-ce que les délais de renforcement du réseau sont incompressibles ? Quelles sont les possibilités, les marges de manœuvre pour RTE ? Et puis les scénarios sur lesquelles se base RTE pour ces *gaps* à 2040 puis 2060.

M. Jérôme RIEU - RTE
J'ai essayé de donner quelques éléments. Sur le nucléaire, on a bien pris en compte l'arrivée de nouveaux EPR en France sur le territoire dans les conditions qui sont prévues ou imaginées par le gouvernement. Après, là où ils ne sont pas localisés, on ne les a pas localisés. On ne sait pas encore. C'est pour ça que le plan, il donne une enveloppe globale, mais il n'a pas défini si systématiquement investissement par investissement. Donc si c'est à Blayais, on fera l'investissement à Blayais. Si c'est à Civaux, si c'est ailleurs, on fera là... Après, il faut noter quand même qu'il y a des grands renforcements 400 000 volts, qui serviront - et ceux-là, on les va aller faire de toute façon parce qu'ils sont multifactoriels, ils servent à beaucoup de choses - Ils serviraient éventuellement dans le cas où il y aurait des nouveaux EPR dans la région, parce qu'ils permettraient d'évacuer éventuellement leur énergie.

Sur le coût de 100 milliards d'euros d'investissements qui est effectivement élevé, mais qu'on peut aussi comparer - on parlait de la facture d'énergie fossile annuelle chaque année, une cinquantaine de milliards d'euros. Là, c'est quand même un coût qui est pour des infrastructures qui vont durer presque un siècle et qui va d'ailleurs être financé durant toute cette période-là au travers d'un amortissement annuel. Donc, il prend en compte, bien évidemment, des choses pour les énergies renouvelables, puisque comme ça a été dit, on est sur un mix. Il faut, pour réussir cette transition énergétique, du nucléaire, des EnR, de la sobriété, de l'efficacité énergétique. En sachant quand même que pour les énergies renouvelables terrestres, dans le cadre de ce fameux S3REnR dont on en a déjà parlé, elle paye une quote-part, donc une partie de ces 100 milliards d'euros qui sont payés par les producteurs d'énergies renouvelables qui veulent se raccorder au réseau.

Sur les délais, il y a beaucoup de choses à faire. Nous, on essaye... Notre but, c'est d'être là au bon moment. Mais après, on est en train de parler d'argent public, donc on ne peut pas non plus faire des investissements en anticipation ou faire des investissements dont on n'est pas certains qu'ils se feront. Aujourd'hui, sur les projets industriels, que ça soit sur les carburants ou sur d'autres sujets, on a quasiment 30 gigawatts de prospects qui ont réservé des capacités au travers de ce qu'on appelle notre système de propositions techniques et financières. On sait très bien, c'est plus que l'industrie qui est déjà raccordée aussi totale au réseau en France. Donc, on sait que tous ces projets ne se feront pas. Donc nous, l'enjeu pour cela, c'est de faire les investissements là où les projets vont effectivement se faire. C'est pour ça qu'on a discuté avec un certain nombre d'acteurs sur ce qui a été évoqué, les propositions d'accélération qui est une… En fait, on vient demander aux acteurs qui ont des projets de s'engager, y compris d'ailleurs avec un certain volume financier qui est une bonne façon de s'assurer que les projets vont se faire, de s'engager pour dire : Du coup, c'est là qu'on va démarrer à faire les investissements. Mais on sait qu'on ne va pas pouvoir tout faire en même temps. Et puis surtout, on ne veut pas faire des choses qui ne serviront pas parce que ça serait effectivement gaspiller de l'argent public. On a vraiment cette approche d'essayer vraiment de réaliser les

investissements là où les projets vont effectivement se faire et d'être au rendez-vous des délais des projets.

Et puis, sur les scénarios, oui, il y avait notre exercice de futurs énergétiques. Donc, on s'est appuyé sur un des scénarios - scénario A de référence, ajusté avec tous les éléments que l'on connaît sur la politique énergétique pour effectivement dimensionner un petit peu ce plan. Et puis, on apporte les ajustements au fur et à mesure aussi qu'on a des suppléments d'informations, que ce soit en termes de politique énergétique, d'évolution de la consommation ou encore d'autres points.

Mme Shirine OMARI - Animatrice
Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres questions, c'est une question… très bien... Il y a une personne derrière qui a levé la main, si on peut lui apporter un micro ?

M. Jean VEYRAT - Participant
Merci. Jean Veyrat citoyen bordelais et ponctuellement aussi prestataire pour RTE, pour être très transparent. Dans les chiffres que vous avez présentés, il y a des chiffres de production, il y a surtout des chiffres de gisements d'énergie, d'énergie renouvelable, notamment. Vous n'avez pas parlé de la question des interconnexions, notamment des interconnexions avec l'Espagne, puisqu'on est la région transfrontalière de l'Espagne. Et l'Espagne, comme beaucoup de gens le savent, a fait le pari très fortement des énergies renouvelables. Ce que l'on a vu aussi sur les documents que vous avez présentés - vous venez aussi de le dire - vous avez parlé des PTF, je crois donc 60 gigawatts en France. On n'est pas tout à fait à ce niveau-

Mme Shirine OMARI - Animatrice
Excusez-moi, est-ce que vous pouvez expliquer ce que c'est PTF ?

M. Jean VEYRAT - Participant
Les PTF, ce sont les demandes de raccordement des gros consommateurs. Quand on regarde les projets industriels, même si Monsieur de Verso a pris la parole. Heureusement que Verso est là dans le Sud-Ouest, parce que quand on regarde les cartes de *Choose France*, quand on regarde les concertations de la CNDP, le Sud-Ouest, je ne dirais pas que c'est morne plaine, mais enfin, ce n'est pas vraiment ce que l'on voit dans le Sud-Est de la France, ce n'est pas vraiment ce qu'on voit dans le Nord de la France ou dans le Grand-Est. Donc, quelque part, on va se retrouver à être beaucoup traversé par des flux d'énergies qui vont alimenter des régions qui consomment beaucoup plus. Et là, je ne m'adresse pas tellement à RTE, mais plutôt aux représentants de la Région et de l'État. Est-ce qu'il n'y a pas quelque part une politique nationale à mettre en place aussi pour faire en sorte que le développement industriel se fasse aussi là où est le gisement électrique ? Vous avez parlé du développement du réseau qui s'est fait suite à l'hydroélectricité. Oui, j'ai des origines dans les Alpes. L'industrie s'est aussi développée à une époque là où il y avait l'électricité. Il y a beaucoup d'électricité dans le Sud-Ouest, mais il n'y a toujours pas beaucoup d'industrie. Est-ce qu'à un moment, il n'y a pas aussi un correctif à apporter ? Parce qu'on fait du réseau, ça coûte cher - c'est normal, il faut le faire, c'est la solidarité nationale et européenne - mais il y a peut-être aussi un intérêt à guider peut-être davantage les industries dans les secteurs qui ont des capacités supérieures en termes d'électricité.

Mme Shirine OMARI - Animatrice
Merci pour votre question. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui voudrait prendre la suite ? Sinon, je propose peut-être à Madame Williams de répondre ou à Madame Chassaing sur éventuellement cette stratégie de rationaliser l'industrie là où il y a les gisements d'électricité ? Peut-être avec celui-là....

Mme Béatrice CHASSAING – Région Nouvelle-Aquitaine
Alain Rousset serait beaucoup mieux placé que moi pour répondre à ce type de questions, qui vraiment, le Président, est très investi dans tout ce qui est industrialisation et soutien au secteur industriel. La Région, son agence de développement industriel, la CCI - je vois différents acteurs chargés de l'attractivité. Il y a une vraie équipe en région pour faciliter justement l'industrialisation du territoire et favoriser son attractivité. Il y a plein de choses qui rentrent en ligne de compte. La question de l'électricité, mais il n'y a pas que ça aussi. Il y a aussi les compétences, le foncier. C'est un sujet très très très vaste. J'ai un peu de mal à vous répondre ce soir par rapport aux enjeux énergétiques. En revanche, ce que je disais tout à l'heure, il me semble qu'il y a vraiment une possibilité d'électrifier et d'améliorer la compétitivité énergétique de nos entreprises, celles qui sont hors des réseaux, celles qui utilisent du fioul, du propane, du butane, où là, je pense qu'il y a un vrai enjeu d'amélioration de leur compétitivité pour qu'elles baissent leur facture énergétique. Et là, je pense qu'on peut concrètement, par rapport à ce qui est endogène, là, on a un gros travail à faire, je pense, avec les gestionnaires du réseau.

M. Jérôme RIEU - RTE
Juste peut-être en complément, je l'ai dit, en Nouvelle-Aquitaine, il y a plusieurs gigawatts aujourd'hui de projets industriels qui ont demandé justement ces droits au raccordement. Il n'y a pas que Verso, il y a d'autres acteurs de l'hydrogène ou de l'E-carburant, puis il y a d'autres acteurs aussi, il y a des data centers, il y a des acteurs industriels existants. Donc oui, il y a aussi ce dynamisme, on le voit aujourd'hui aussi se réaliser.

Mme Shirine OMARI - Animatrice
Merci. On va prendre une dernière question pour cette séquence et on ouvrira ensuite le temps pour vos attentes.

M. Denis FOY - Participant
Bonjour, pardon, ce n'est pas une question, je voudrais rebondir. Je me présente, Denis Foy. Je suis le président d'une association qui s'appelle Bees-ZIP, Bordeaux Énergies Eau Environnement et Synergie en zone industrialo-portuaire. Excusez-moi, c'est un peu long, pardon. Mais en gros, on est une association qui vient de se créer il y a quelques mois avec un certain nombre de parties prenantes, des collectivités, des personnes de l'État, RTE également, mais surtout majoritairement des industriels. Et donc, il y a quand même un petit peu d'industrie, en particulier sur la rive droite bordelaise. Et il y a beaucoup de projets, il y a beaucoup d'ambition. Je ne sais pas si j'aurais l'occasion, dans la partie plutôt « besoins », d'avoir la parole pour redonner quelques éléments. Mais je tenais quand même à vous rassurer, il y a beaucoup de porteurs de projets, même si pour certains, ils sont plus cachés que d'autres. Il y a des idées, effectivement, il y a des PTE qui ont été déposés. Il y a aussi des industriels qui vont faire ce changement, cette transformation, cette décarbonation - vous l'avez tous de manière très claire. Et donc, on a besoin aussi de ces raccordements, on a besoin de cette électricité avec des timings plus ou moins rapides.

Je voudrais juste dire, il y a quand même une montagne de CAPEX devant nous, d'investissements qui soient publics sur les infrastructures, mais également privés, pour adapter les process et aller déployer, j'espère, demain des nouvelles molécules, des nouveaux objets de l'industrie, peut-être du futur. Mais en tout cas, rassurez-vous, il y a déjà de l'industrie et il y a des projets, j'espère, qui vont se concrétiser. Après, on sait tous qu'il y a une compétition, effectivement, européenne, mondiale, régionale peut-être à certains niveaux. En tout cas, les acteurs qui sont présents se battront pour récupérer les projets et avoir un

maximum d'électricité verte, renouvelable et émettre le moins possible de carbone. Voilà, juste en précision.

Mme Shirine OMARI - Animatrice
Merci beaucoup et merci de faire la transition avec la deuxième séquence, vous l'avez abordée, des attentes qu'on vous laissera développer, évidemment, tout à l'heure. Je vous propose donc de nous concentrer maintenant sur les attentes du territoire à l'égard de ce Schéma de développement du réseau d'électricité. Peut-être vous préciser quelques éléments préalablement. L'équipe du débat, lorsqu'elle prépare le débat, contacte et fait une étude de contexte pour comprendre qui sont les parties prenantes, tous les acteurs concernés par le débat et a fait le choix ce soir de les contacter pour les inviter à s'exprimer ce soir. On sait que certains et certaines vont s'exprimer. On vous prévoit bien du temps, mais on essaiera de faire s'exprimer le plus grand nombre. Un principe de deux, trois minutes chacun, si ça vous convient. Et Monsieur Rieu aura encore l'exercice difficile de tout écouter, essayer de répondre peut-être en deux temps parce que je pense qu'il va y avoir beaucoup de réactions.

On a une personne qui souhaitait s'exprimer, mais qui est en ligne. Je vous propose qu'on l'entende en priorité pour qu'ensuite on puisse se concentrer sur la salle. Il s'agit de Madame LeBars, qui est représentante des industriels de la ZIBaC de Lacq. Donc normalement, on devrait être mis en lien avec le Zoom. Donc, ZIBaC, Zone Industrielle Bas Carbone - je me permets de vulgariser. Je vous en prie, Madame Le-Bars.

Mme Audrey LE-BARS – Participante en ligne
Oui, bonjour à tous. Donc encore merci de nous donner l'opportunité de parler ce soir lors de ces temps d'échanges qui sont véritablement très riches. Je suis Audrey Le Bar, je suis la Présidente directrice générale du Groupement d'intérêt public Chemparc. Et donc, à ce titre-là, on s'occupe de l'attractivité du bassin de Lacq. Donc, je confirme ce que vient juste de dire Denis Foy : Il y a bien de l'industrie sur le territoire et j'en suis effectivement le témoignage ce soir par rapport justement à la dynamique qu'on a sur le bassin de Lacq.

Par rapport au bassin de Lacq, simplement pour vous indiquer qu'on est sur une plateforme historiquement gazière. Et depuis quelques années, nous travaillons fortement avec nos industriels pour permettre de travailler sur la décarbonation de la transition énergétique du bassin de Lacq pour opérer cette mue. À ce titre-là, il y a beaucoup de projets qui ont d'ores et déjà été développés, notamment sur la question du biogaz, la mise en place, notamment, de parcs photovoltaïques sur, notamment, le territoire de Lacq, la production de bioéthanol, donc de nouvelles molécules, notamment, biosourcées. On est en train de travailler sur cette mue-là et on est aussi un territoire particulièrement attractif. Avec de nombreux porteurs de projets dont on a parlé justement, des biocarburants, des électro-carburants. On est vraiment sur cette thématiquelà avec une véritable dynamique.

Ça fait depuis de nombreuses années qu'on travaille, notamment avec les services de RTE et la Direction régionale, pour faire mettre en avant le fait que l'attractivité de notre territoire passe par l'électrification massive, effectivement, du bassin de Lacq. Actuellement, dans le *pipe*, sans jeu de mots, on a 850 mégawatts qui sont dans le cadre des PTF ou des projets qui sont en cours, sans compter l'électrification de nos industriels qui consommaient du gaz, notamment du gaz de Lacq, qui basculent à l'électrification. Pour nous, ça a été très important de contribuer au schéma stratégique de RTE pour permettre effectivement qu'on soit priorisés pour être raccordés. Donc, pour nous, c'est vraiment quelque chose de stratégique en termes d'attractivité, en termes de décarbonation. Et dans ce cadre-là, et notamment les industriels ont porté un programme ZIBaC,

Zone Industrielle Bas Carbone, dont Jérôme Rieu a évoqué effectivement tout à l'heure la dynamique. Et c'est vrai que cette zone industrielle bas carbone nous permet aujourd'hui de construire véritablement une stratégie d'électrification de la zone du bassin de Lacq.

Donc, pour nous, c'est important. Pour l'instant, on est en priorité trois par rapport au calendrier, effectivement, de déploiement de RTE. On espère très rapidement passer en priorité deux pour justement répondre aux besoins des industriels et porteurs de projets qui sont pré-identifiés, notamment sur notre zone. Nous, l'objectif, c'est effectivement de décarboner. On a 600 à 1 000 tonnes de CO_2 qui sont émis pour l'instant sur notre territoire. On a un objectif de basculer en neutralité carbone à horizon 2050, mais malgré une… et on le sait qu'il y aura le mix énergétique nécessaire, on croit véritablement à l'avenir, effectivement, du bassin de Lacq et à son développement, mais en passant par l'électrification.

Je ne veux pas être plus longue parce que je sais que le temps est imparti. Je sais que j'avais trois minutes et je l'ai déjà dépassé. Donc, je vous remercie de votre écoute aujourd'hui depuis Bordeaux.

Mme Shirine OMARI - Animatrice
Merci beaucoup, Madame Le-Bars. Je propose aux autres personnes présentes de prendre la suite. Donc, n'hésitez pas à lever la main et on va vous passer la parole les uns après les autres. Il y a Monsieur devant et il y a plein de monde après. Donc, on va prendre les paroles de tout le monde… Juste ici, le temps que le micro arrive, je me permets aussi d'insister sur le fait qu'on parle souvent, et c'est bien normal, des enjeux de raccordement de l'industrie, mais c'est aussi l'occasion d'aborder les enjeux d'acceptabilité de ce renforcement du réseau sur le territoire, sur d'autres prismes, environnementaux, etc. et paysagers, par exemple. Je vous en prie, Monsieur.

M. Jean-François CLÉDEL - Participant
Merci. Donc, Jean-François Clédel, président de la CCI Nouvelle-Aquitaine. Je rappelle, donc, 330 000 entreprises en région Nouvelle-Aquitaine. J'évoquerai la décarbonation d'une façon générale. Les entreprises - nous avions émis une contribution en 2024 à ce sujet - les entreprises ont bien pris en compte les enjeux de la décarbonation et de nombreux projets existent. J'avais par exemple ceux de Lacq qui ont été largement exposés, donc je ne vais pas revenir dessus. Mais évidemment, tous ces projets de décarbonation concernent des projets d'électrification, comme l'avait dit Béatrice Chassaing, soit des transformations de process industriels à base d'énergie fossile vers de l'énergie électrique, par exemple, des projets aussi de parcs photovoltaïques, de parcs solaires, etc. mais aussi des projets qui n'ont rien à voir avec de l'électrification, mais qui contribuent au mix énergétique : la géothermie, méthanisation, captage de CO_2, hydrogène, etc.

Donc, les entreprises sont bien lancées là-dedans. Mais en revanche, ce que nous observons, nous, au niveau des CCI, c'est la différence qu'il y a entre les grands groupes et les ETI qui parviennent à s'engager dans ces programmes-là. Quelques PME aussi, mais trop rares. Et surtout, les nombreuses PME et TPE qui, elles, n'y parviennent pas. Elles ont beaucoup de difficultés à y parvenir pour des raisons de contraintes normatives très lourdes - Si je prends la CSRD, par exemple, ne serait-ce que celle-ci, qui est un peu en relation avec ces sujets-là. D'une part, des contraintes normatives très lourdes, mais aussi des outils d'évaluation qui manquent de fiabilité. On évoquait le bilan carbone. On parle de tonnes de CO_2, on dit : On émet tant de tonnes de CO_2. Mais en fait, quand on regarde bien, quand on gratte un peu, la méthodologie d'établissement de ce bilan carbone, on se rend compte que c'est extrêmement peu fiable. Vous avez des taux d'incertitude de 70% par exemple, sur des paramètres. Autrement dit, ça ne veut pas dire grand-chose. Et on ne peut utiliser les bilans carbone que par comparaison à soi-même et surtout pas par comparaison aux autres. Et ça, on l'oublie trop

souvent. On a souvent tendance à considérer ces valeurs comme étant des valeurs absolues, alors que ça n'a rien à voir, ce n'est pas du tout absolu, ce ne sont que des référentiels. On a ces sujets-là, si vous voulez : Complexité normative, outils d'évaluation qui ne sont pas à la hauteur des enjeux vers lesquels on veut s'engager.

Et puis également, les coûts élevés de la décarbonation, alors que - ça a été dit à plusieurs reprises par des personnes de la salle - l'objectif, c'est bien sûr la réindustrialisation du pays, c'est de créer de la richesse - on ne le dit pas assez, mais il nous faut créer de la richesse dans notre pays. Notre pays perd de la richesse par habitant depuis maintenant beaucoup trop de décennies. Il faudrait qu'on regagne de la richesse par habitant. Et cette réindustrialisation ne peut passer que par des gains de compétitivité. On espère bien sûr que l'électricité permettra des gains de compétitivité, mais ce n'est pas acquis quand on voit les coûts de l'énergie électrique.

Et puis, je pense que pour pallier peut-être ce manque de compétitivité ou de moyens d'investissement, c'est lié, si vous voulez, si les entreprises sont compétitives, elles auront les capacités financières à investir, je termine… Et donc, pour qu'elles aient les moyens d'investir, il faut qu'elles thésaurisent des bénéfices et donc, elles ont besoin de temps. On a besoin de temps, on a besoin de temporiser. Bien sûr, on le sait, le réchauffement climatique est là, il se poursuit, mais les entreprises ont besoin de temps et en particulier, les plus petites.

Mme Shirine OMARI - Animatrice
Merci beaucoup. Il y avait Monsieur, est-ce que... Il y a Monsieur là-bas et Monsieur juste là, Monsieur devant.

M. Denis FOY - Participant
Je reprends la parole donc, Denis Foy, toujours président de Bees-ZIP. J'en profite puisqu'on parle de ZIBaC - Merci Audrey, je ne sais pas si elle nous écoute ou nous voit. On a la chance sur la région Nouvelle-Aquitaine d'avoir deux zones ZIBaC, donc Zones Industrielles Bas Carbone. Une située à Lacq, qu'Audrey a présentée, et une seconde qui est basée Rive droite, donc la Presqu'île. Le projet s'appelle Projet ZIBaC Bordeaux-Presqu'Île. C'est l'association que je préside qui le porte avec un collectif d'industriels. On est aujourd'hui une trentaine autour de la table, majoritairement encore une fois des industriels aux alentours de 25, pour se décarboner.

Moi, je voudrais amener deux, trois éléments au débat. Déjà, un chiffre : La zone industrielle, c'est à peu près 2,5 millions de tonnes. On n'est pas que sur cette zone Presqu'Île, mais un peu plus élargie de CO_2. Mais ça ne représente que 19 à 20% du total des émissions de la métropole. Il faut se rendre compte aussi que chaque citoyen, chaque individu a un rôle dans cette transition et va avoir un rôle pour décarboner. L'industrie s'est mise en route, a déjà établi une feuille de route, objectif : être en neutralité à horizon 2050.

Et pour ça, on a identifié trois leviers. Et je reviens un petit peu sur ce que vous avez présenté il y a quelques minutes. Un premier levier qui est la sobriété. Moi, je n'appelle pas ça sobriété parce que je trouve que ce n'est pas suffisamment valorisant. On va appeler ça plutôt l'excellence opérationnelle. Chaque entreprise, nous devons être meilleurs dans ce que nous faisons, quel que soit le sujet. Et un des sujets, c'est l'énergie et c'est nos émissions. Et pour ça, on doit avoir des plans d'investissement, on doit être capable d'améliorer nos fonctionnements. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point, ça va être l'électrification. Et j'y reviendrai après. Pour moi, il y a deux leviers à l'intérieur de cette électrification et c'est pour ça qu'on a vraiment besoin de RTE. Et

le troisième point, ça va être le CO_2. Qu'est-ce qu'on en fait ? Comment on l'attrape ? Parce que pour l'utiliser, on en a parlé, il y avait quelques exemples de eSAF ou d'autres molécules de demain. Il faut déjà l'attraper. L'attraper, ce n'est pas si simple. Il n'est pas forcément très concentré où est-ce qu'il est. Il faut arriver à le transporter après, du point A au point B. Il faut avoir des endroits où on va le stocker, peut-être le liquéfier pour l'envoyer ailleurs. Est-ce qu'un jour, on va stocker ? Je parle en offshore ou à l'intérieur des terres.

Toutes ces questions-là, aujourd'hui, on n'a pas les réponses. Mais il y a ces trois leviers : sobriété - plutôt performance, l'électrification et bien évidemment, capture, stockage ou utilisation du CO_2. Et sur l'électrification, deux leviers. Il nous faut de l'énergie. Il semblerait que EDF nous fournisse aujourd'hui, de par ses chiffres, suffisamment de production - On a parlé des EnR, mais on sait que 80% de notre énergie vient du nucléaire et donc EDF est là. Il semblerait que ça soit suffisant dans un premier temps. Ça va dépendre aussi des projets et des gigawatts nécessaires, à la fois de puissance et gigawattheure de volume. Et ensuite, on a besoin d'un bon réseau, mais un réseau qui transporte et aussi un réseau non défaillant. Parce qu'on oublie souvent de le dire, mais on a quand même - pour travailler dans un grand groupe - on a des industries et des usines un peu partout sur la planète. Il y a certains endroits où la stabilité électrique n'est pas la même. Et quand vous avez un procédé qui n'est basé que sur l'électricité, il vaut mieux qu'il soit stable et qu'il n'y ait pas une coupure tous les quatre matins, parce qu'après, il peut y avoir des risques industriels associés.

RTE a un grand rôle à jouer, à mon sens, et on espère que le Sud-Ouest et la Nouvelle-Aquitaine seront dans les priorités de RTE pour pouvoir nous aider à nous développer en tant qu'industriels. Voilà, merci.

Mme Shirine OMARI - Animatrice
Merci beaucoup. Il y avait une main levée devant. Il y a le Monsieur qui a déjà le micro et ensuite, ce sera Monsieur devant. Et Monsieur là aussi, je vous en prie.

M. Benjamin PLOUX - Participant
Bonsoir à toutes et tous. Benjamin Ploux, représentant de France Renouvelables. On est une association professionnelle qui regroupe 350 entreprises de la filière des renouvelables électriques, donc beaucoup qui travaillent en Nouvelle-Aquitaine. L'attente qu'on voudrait exprimer ce soir, elle est, compte tenu du rôle essentiel que vont jouer les renouvelables dans la décarbonation de de nos secteurs d'activité, on a besoin d'avoir une planification de réseau qui soit suffisamment anticipée d'une part, et suffisamment capacitaire. Là, on pourra parler de gigawatts… D'autre part, sur le premier point qui est la décarbonation de notre économie et qui est un des thèmes de ce soir. Je ne reviens pas sur le pourquoi parce que ça a été très bien dit par Madame Williams. En revanche, sur les leviers de la transition énergétique, on sait qu'on en a quatre qui ont été rappelés aussi tout à l'heure dans les interventions. L'efficacité, la sobriété d'une part, mais surtout en termes de décarbonation, la décarbonation de nos moyens de production, notamment par les renouvelables, et de notre consommation d'énergie, notamment par l'électrification d'une partie de nos usages.

Ici, en Nouvelle-Aquitaine, pour parler des renouvelables, on est plutôt bien positionnés. On est la première région en solaire, ça a été dit, la troisième en termes d'éolien, ce qui permet de répondre à entre 25 et 30% de la consommation d'électricité régionale. Mais on a encore de gros potentiels de développement de ces énergies et on est encore en deçà des objectifs régionaux d'ailleurs. Même si ça reste un bon point, il faut aussi le voir d'un point de vue plus global par rapport à notre consommation d'énergie, y compris à l'échelle nationale et en raisonnant pas en termes seulement d'électricité, mais d'énergie. Avoir en tête un chiffre, c'est

qu'aujourd'hui, 60% de notre énergie est encore carbonée, notamment avec la consommation des produits pétroliers et du gaz pour la mobilité en particulier, ça a été dit.

Aujourd'hui, on sait qu'on va avoir un énorme enjeu encore de décarbonation de notre mix énergétique en substituant ces produits pétroliers par de l'électricité décarbonée. Et on sait que pour ça, les renouvelables vont être un levier indispensable, tout simplement parce qu'ils sont les plus rapides à développer dans le temps - je rebondis sur l'intervention précédente. Mais pour ça, on a besoin d'investir massivement dans le réseau électrique. On sait aujourd'hui qu'il est dans une situation tendue et aujourd'hui, en Nouvelle-Aquitaine, on est sur une quasi-saturation du réseau avec plus de 85% des capacités qui sont déjà attribuées. Donc, notre attente par rapport à ce schéma de planification, à la fois national et régional, à travers les schémas régionaux S3R qui ont été évoqués par Monsieur Rieu, c'est que le travail se poursuive justement en continuant de faire dialoguer les gestionnaires de réseau, les collectivités et les élus d'un côté, et nous, producteurs d'énergie de l'autre, pour que le réseau, il puisse être planifié à la fois suffisamment dans le temps, parce que les déploiements des infrastructures sont longs, ça a été dit, et à la fois en termes de capacité des raccordements, puisqu'aujourd'hui, on sait qu'il y a des projets qui n'ont tout simplement pas de proposition de raccordement qui leur est faite.

Nos attentes, finalement, je termine là-dessus, elles recouvrent très largement celles qui ont été exprimées par la Région par la voix de Madame Chassaing. Et avec ce besoin de planifier et de mettre des moyens importants, faute de quoi les efforts de décarbonation de notre pays et de notre région vont rencontrer des obstacles assez rapidement.

Mme Shirine OMARI - Animatrice
Merci beaucoup. On va prendre aussi la contribution devant. Juste peut-être, Monsieur Rieu, je vous laisserai après cette prise de parole réagir parce que je pense qu'après, ça fera beaucoup de questions et d'attentes auxquelles répondre en fin de soirée. Allez-y, Monsieur.

M. Michel LE VAN KIEM - Participant
Bonjour à tous, Michel Le Van Kiem. Je suis le directeur du Développement et de l'innovation au Grand Port Maritime de Bordeaux. Le Grand Port Maritime de Bordeaux est l'un des cofondateurs de l'association Bees-ZIP. Je ne reviendrai pas sur ce que vient de dire mon collègue Denis. Je voudrais quand même insister sur la notion de compétitivité du prix de l'électricité. Parce qu'aujourd'hui, en Nouvelle-Aquitaine, on a une matière première qui échappe souvent à beaucoup de personnes. On a de la biomasse et parmi les richesses qu'on peut utiliser, c'est le CO_2 d'origine biogénique. Ça a été dit tout à l'heure, on peut faire des eSAF, effectivement, mais l'un des vecteurs de réussite, c'est la compétitivité du prix de l'électricité. Si on n'est pas capable, non seulement de transporter l'électricité, mais en plus de produire de façon compétitive, cette matière première dont on dispose pourrait aller ailleurs dans d'autres pays qui disposent d'une énergie, et notamment d'un hydrogène moins cher. Ça, c'est un élément qui est fondamental. Il y a le transport, mais également la compétitivité du prix de l'électricité. Effectivement, les grands projets dont on parle, les EPR2, les parcs éoliens, nous, on espère qu'ils soient les plus compétitifs possible parce que l'industrie en a besoin.

Je voudrais rebondir sur un autre sujet également. Effectivement, il faut transporter l'électricité là où elle sera la plus utile. Après, quand on parle d'industrie, évidemment, on a besoin de plein d'autres facteurs pour que ça réussisse. On a besoin de foncier, on a besoin d'eau. Il faut aussi se projeter dans la transition énergétique, se dire : Est-ce qu'à certains endroits, on aura assez d'eau ? Est-ce qu'à d'autres endroits, on aura peut-être trop d'eau ? On aura besoin également de logistique. Et je pense que dès à présent, il faut aussi réfléchir dans ce SDDR à connecter des zones qui, potentiellement, peuvent être accordées aux ZIBaC. Puisqu'en fait, aujourd'hui, c'est bien ça qu'on essaie de pousser, c'est que les ZIBaC vont pouvoir investir là

où les PME, TPE ne peuvent pas. Je prends l'exemple de l'unité de méthanisation développée par le port de Bordeaux. Aujourd'hui, elle regroupe 25 000 tonnes, elle va opérer 25 000 tonnes de déchets de biomasse. Pour une TPE-PME qui va émettre quelques centaines de tonnes par an, c'est impossible de faire de la méthanisation.

C'est là où les ZIBaC ont leur rôle à jouer. Et c'est important aussi de créer un réseau, de tisser un réseau autour des ZIBaC pour que cette réindustrialisation soit durable et qu'on crée un lien également avec des territoires qui auraient moins de chances de pouvoir se développer sans les ZIBaC. Je pense que notamment, il faut intégrer les territoires d'industrie qui sont aussi en région. Il y en a quelques-uns, ne pas les délaisser, dire : Il faut aussi les desservir en électricité et les desservir en matières logistiques pour créer une toile industrielle résiliente et qui tienne compte des atouts de notre territoire.

Mme Shirine OMARI - Animatrice
Merci beaucoup. Peut-être, Monsieur Rieu, avant de vous laisser réagir, préciser que les questions qui n'auront pas fait l'objet de réponse ce soir seront reportées sur la plateforme participative et le maître d'ouvrage pourra y répondre ultérieurement. C'est assez difficile de répondre à ces nombreuses interrogations et remarques. Je précise aussi que vous avez la possibilité de remplir des cahiers d'acteurs en tant que société, association, syndicat. C'est vraiment l'outil approprié pour partager tous vos enjeux, tout votre argumentaire et le partager à l'équipe du débat pour qu'il soit pleinement pris en compte. Mais Monsieur Rieu, je vous laisse réagir.

M. Jérôme RIEU - RTE
Oui, c'était un peu tous les témoignages… donc c'était très intéressant. Peut-être quelques réactions. Juste, il a été abordé la question de la réindustrialisation. Ce que je n'ai pas dit quand j'ai présenté le plan, c'est que vraiment, nous, on veut que ça soit un outil aussi de réindustrialisation du pays, c'est-à-dire que ces 100 milliards d'euros, on en fasse le maximum avec des fournisseurs français ou éventuellement européens. On travaille vraiment sur ce volet achat de notre plan avec le développement de nouveaux partenaires sur le territoire, donner plus de visibilité. On travaille aussi localement avec un certain nombre de CCI pour, dès qu'on a des projets, montrer comment les entreprises locales peuvent contribuer. Donc ça, c'est vraiment un volet important et on y est très attaché.

Là… il y avait suffisance d'énergie. Oui, aujourd'hui, de l'électricité, il y en a. Il y en a plutôt trop puisqu'on exporte beaucoup aujourd'hui d'électricité. Donc on a ce qu'il faut, j'ai envie de dire, pour l'instant. Par contre, effectivement, ce qui tarde un peu à venir aujourd'hui, c'est l'augmentation de la consommation. Donc c'est cette électrification dont on a vu qu'elle était indispensable. Mais pour l'instant, la consommation d'électricité, elle augmente très peu, elle a commencé à frémir un petit peu. Mais donc, on a vraiment besoin que cette électrification, elle se traduise dans les faits et donc qu'on la voie arriver, y compris y compris dans les chiffres.

Réseaux qui transportent non défaillants, oui, vous avez vu dans ce plan... Vraiment, aujourd'hui, on a un réseau quand même électrique, que ce soit celui d'RTE, mais aussi celui d'Enedis, qui est quand même très performant par rapport à d'autres pays et on veut conserver, c'est important, cet avantage compétitif. Et donc, c'est pour ça qu'on associe ce plan d'investissement, il est aussi fait pour ça. Et c'est notamment aussi pour ça qu'il y a ce premier volet que vous avez vu, renouvellement, adaptation au changement climatique, parce que ça, c'est le réseau existant, c'est le réseau qui alimente. Il faut que ce réseau, il reste et que son vieillissement ne conduise pas à une détérioration. Et aujourd'hui, par exemple, que les data centers qui veulent s'implanter, ils soient intéressés par la France parce qu'il y a aussi ce réseau de qualité, cette alimentation en électricité qui est possible.

Et puis, sur la question des EnR, peut-être… moi, je suis tout à fait d'accord avec le besoin de planification. Les S3REnR, ils sont vraiment là pour ça. Aujourd'hui, on a un S3REnR qui n'est pas vieux, qui date de 2021, ici en Nouvelle-Aquitaine. Et pour autant, il y a déjà des zones, effectivement, où c'est compliqué. Il y a d'autres zones à l'inverse où le développement est peutêtre un petit peu moins rapide que prévu. Donc, il faut vraiment qu'on ait aussi dans les phases d'élaboration de ces schémas de planification, des déclarations d'intention, parce que c'est comme ça qu'on fonctionne, ou des choix de l'endroit où on va mettre des capacités qui soient fiables et qui correspondent à ce que l'on constate ensuite pour qu'on développe la bonne infrastructure au bon endroit, au bon moment. Et c'est vraiment ce qu'on souhaite, en tout cas, ce qu'on souhaite faire. Voilà peut-être sur ces quelques réactions.

Mme Shirine OMARI - Animatrice
Merci beaucoup. Je propose de prendre la suite. Il y avait Monsieur qui avait la main levée depuis longtemps et Monsieur juste après. Juste là.

M. Patrick MAUPIN - Participant
Oui, merci. Patrick Maupin, je suis représentant de la SEPANSO, Société d'Etudes et de Protection et de l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest, et de France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine. Moi, j'avais deux remarques : La première, c'est effectivement, s'agissant des politiques macros - et je pense que malheureusement, ni Madame Williams, ni Madame Chassaing ne pourront répondre, bien sûr. Mais ça, ça vise le gouvernement. C'est-à-dire que quand on voit la façon dont les politiques publiques en matière d'énergie sont menées, on se demande s'il y a des gens qui savent ce que ça signifie que gouverner. Je rappelle simplement qu'effectivement cette loi Énergie Climat, qui est normalement dans le Code de l'énergie, elle a été complètement édulcorée, si ce n'est, elle n'a pas été présentée. Quant à la Programmation pluriannuelle de l'énergie, effectivement, c'est comme Sœur Anne, on attend de voir si après les polémiques idéologiques qui ont marqué les dernières semaines, on aura un jour, effectivement, cette Programmation pluriannuelle de l'énergie qui nous semble effectivement un axe essentiel pour qu'après, on puisse mener des politiques, justement, au niveau de la Nouvelle-Aquitaine. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point, évidemment, je n'ai pas trop entendu jusqu'à présent, mais évidemment, je vais m'en emparer, c'est, s'agissant des impacts environnementaux et sociétaux. Ça ne vous étonnera pas. Je pense qu'effectivement, aussi bien France Nature Environnement que la SEPANSO, on a de manière extrêmement régulière, participé à toutes les concertations, qu'il s'agisse de concertation initiale ou de suivi de concertation. Et au jour d'aujourd'hui, on entend effectivement que la décarbonation - même y compris pour nous, en tant qu'association d'environnement - c'est important, quand on voit évidemment l'impact des fossiles sur le dérèglement climatique et sur l'environnement. Pour autant, j'ai senti quand même un emballement qui est patent depuis tout à l'heure.

Or, comme Monsieur Rieu vient de le dire, je rappelle simplement qu'en consommation d'électricité, on était à 441 térawattheures en 2000, on est à 449, donc 8 de plus en 2024, donc en 24 ans. Premièrement, et que deuxièmement, effectivement, s'agissant de la consommation et la production d'électricité, comme Monsieur Rieu l'a dit, on se félicite d'avoir le plus gros solde exportateur net en 2024, c'est-à-dire 89 térawattheures. Donc, je dirais : attention aussi au fait qu'il y a un certain nombre de projets industriels qui nous semblent importants, mais pas sous n'importe quelles conditions. Effectivement, aussi bien France Nature Environnement que SEPANSO, il nous est arrivé, et il va nous arrivait encore, effectivement, d'être avec des riverains et d'autres associations pour porter des contentieux. C'est le cas, par exemple, dans une autre région qui n'est pas la Nouvelle-Aquitaine, mais qui

est la région PACA, puisqu'il y a aussi une grosse polémique par rapport à une ligne à très haute tension qui devrait rejoindre, de Fos à Jonquières dans le Gard.

Et s'agissant, pour finir sur la question aquitaine, nous, on a aussi des remarques à faire sur le raccordement RTE qui s'appelle les Landes de Gascogne, donc entre Lot-et-Garonne et Gironde. Et puis éventuellement aussi, on a un recours qui serait dans les tuyaux pour le raccordement France-Espagne par les Landes. Voilà. Merci à vous.

Mme Shirine OMARI - Animatrice
Merci beaucoup. On va prendre la suite juste là. J'en profite pour les personnes qui nous suivent encore., elles sont encore presque une trentaine sur YouTube, n'hésitez pas à réagir dans le chat et sur Slido. Allez-y, Monsieur.

M. Sylvain ROCHE - Participant
Bonsoir, donc moi, Sylvain Roche, chaire TRENT sciences po bordeaux. Moi, j'aurais deux questions très différentes : Une première question sur la question de la résilience et de la sécurité du réseau électrique. J'ai lu la note de l'Iris qui a été publiée en octobre 2024, qui se nomme « les enjeux de sécurité du réseau électrique européen ». Et dans cette note, ils mettent deux grands enjeux dans un contexte de militarisation de la doctrine militaire russe sur les réseaux électriques. Donc, gérer la recrudescence des cyberattaques et anticiper le black-out en mettant en avant, en questionnant la cohérence de plusieurs échelles, donc l'échelle régionale, l'échelle nationale, l'Union européenne et de l'OTAN. Et je voulais savoir quelles sont aujourd'hui un petit peu les investissements prévus par RTE pour gérer ces risques et quelles sont les débats au sein de l'Union européenne concernant le positionnement de ces différentes échelles ? Ça, c'était ma première question.

Et ma deuxième question, ça serait plutôt sur la régulation des data centers. Il y a une note qui est sortie récemment du Shift Project qui montre que la demande d'ici 2030 devrait exploser, être multipliée par trois. Moi, j'ai échangé récemment avec un élu qui me disait qu'aujourd'hui, Il vit la même chose que les années précédentes avec l'éolien terrestre. Donc, je voulais savoir aujourd'hui quel est le niveau de régulation de cette industrie, sachant que dans les territoires, les élus manquent réellement d'expertise pour savoir s'ils doivent aller ou non. Il y a beaucoup de promesses qui sont émises auprès des élus, notamment les maires. Voilà Quel est le degré de régulation de cette industrie ? Et quel impact aussi, à prévoir en Nouvelle-Aquitaine, y a-t-il aujourd'hui des chiffres, des projections ? Une veille stratégique a été faite sur cette industrie, sur le territoire ?

Mme Shirine OMARI - Animatrice
Merci beaucoup pour ces questions. Est-ce que quelqu'un veut prendre la suite ? Il y a quelqu'un au fond. Si on peut lui passer un micro ?

M. Vincent VIGNON - Participant
Bonjour, Vincent Vignon pour le Syndicat des Énergies Renouvelables. Je voulais faire juste un petit focus sur le temps, parce qu'on n'a plus le temps. C'est juste rappeler ça globalement. On n'a plus le temps par rapport au changement climatique, on n'a plus le temps par rapport à la maîtrise de notre souveraineté, on n'a plus le temps d'attendre des programmations pluriannuelles de l'énergie qui n'arrivent pas. Et on a un grand enjeu sur le temps de raccordement des énergies renouvelables sur le réseau. Structurer un schéma décennal, c'est important. Par contre, il y a des méthodes qu'on pourrait aussi explorer sur comment gagner du temps.

Comment gagner du temps sur le raccordement ? c'est bien souvent des histoires de procédures, procédures administratives. Exemple, il y a quasiment deux gigawatts solaires qui sont bloqués en attente de raccordement dans le Lot-et-Garonne parce qu'on va mettre 10 ans à tirer une ligne... Ce n'est pas pour tirer sur RTE parce que vous faites un super travail, mais on a des procédures qui s'enchaînent, qui se multiplient et qui se surajoutent. Et tout ça pour nous mettre dans cette difficulté d'avoir des projets qui sont acceptés, qui sont autorisés. Et pendant 10 ans qu'on attend le raccordement, c'est là aussi où la notion d'acceptabilité arrive et c'est là où on n'arrive pas à être à l'heure vis-à-vis de la consommation énergétique.

Il y a d'autres règles qu'on pourrait imaginer faire évoluer. On a cette difficulté, notamment avec l'arrivée du stockage sur des installations énergies renouvelables qui ne sont certes pas pilotables en temps réel. Pour autant, on sait les arrêter, on sait les planifier et surtout, on sait planifier la consommation électrique. En ce moment, on est tous en train de vivre des heures négatives, ça tombe bien, la CRE vient de mettre les heures creuses en journée, ce qui permettra de donner un accès à une électricité compétitive et pas chère à tous les consommateurs, notamment les consommateurs industriels. Mais typiquement, une règle qui serait importante de faire évoluer, c'est d'arrêter, quand on a sur un même point de connexion, de sommer la puissance de la batterie avec la puissance des énergies renouvelables et de bien sommer une seule puissance, ce qui permettra, avec le réseau tel qu'on l'a, de pouvoir délivrer beaucoup plus de puissance en instantané à l'intérieur, alors qu'on va se retrouver bloqué, parce que sur un point de connexion, sur une PTF, on va nous dire côté Enedis ou côté RTE, on ne peut pas mettre 17 mégawatts de batterie plus 10 mégawatts de solaire parce que ça fait 34 mégawatts, alors que les deux ne vont pas produire en même temps et qu'au contraire, sur un même point de connexion, on pourrait décupler la puissance qui sera installée et encore mieux piloter la consommation et la production.

Donc le temps, on n'a pas le temps d'attendre. On est exportateur d'électricité, mais je le rappellerai quand même à tout le monde parce qu'on l'oublie assez souvent, c'est que l'électricité, on ne la donne pas parce qu'on en a trop, on la vend. On importe 60 milliards d'euros d'énergie fossile chaque année, mais on vend de l'électricité. Et c'est comme ça qu'on a développé le système électrique en France, c'était pour en faire une puissance exportatrice d'énergie. Et donc on vend l'électricité à nos voisins européens, il ne faut pas l'oublier. Et ce n'est pas parce qu'on en vend qu'on n'a pas besoin d'en produire plus.

Mme Shirine OMARI - Animatrice
Merci beaucoup. On va peut-être prendre une dernière prise de parole. Allez-y, Monsieur.

M. Patrick SABIN - Participant
Bonsoir, Patrick Sabin. Je suis élu dans les Landes. J'ai été maire d'une commune. Je suis viceprésident en charge de la Transition énergétique écologique et j'ai une demande à faire particulière. Ça rejoint un peu ce que ce qu'a dit Monsieur Vignon. En fait, on s'aperçoit aujourd'hui qu'on a des projets qui sont en file d'attente sur les postes-sources, des projets qu'on découvre, qui ne sont pas dans nos règlements d'urbanisme et qui bloquent les projets qui sont prêts. Nous, aujourd'hui, on a des projets portés par les collectivités, par les citoyens, avec des porteurs de projets aussi, et aujourd'hui, on n'arrive pas à les brancher. Ce n'est pas des gros projets en plus, c'est 5 mégawatts, 15 mégawatts. On a un projet de 500 kilos pour produire la plaquette forestière aux alentours de Parentis, on est limité à 36 kilos. Et tout ça parce qu'on a des gens qui sont en liste d'attente sur des projets que nous, on ne valide pas en plus.

Donc aujourd'hui, dans la loi APER, c'est l'article 28 et c'est paru au décret. Les gestionnaires de réseau peuvent se rapprocher du préfet pour donner un ordre de priorité aux projets qui sont prêts. Ça rejoint un peu ce que disait Monsieur Vignon. Aujourd'hui, on a les projets qui

sont prêts à être accordés. En fait, on ne peut pas aller les raccorder parce qu'il y a quelqu'un qui a payé pour la liste d'attente sur des projets qui ne sont même pas acceptables pour nous. Donc déjà, je pense qu'il faut déjà parler aux élus. Est-ce qu'avant de réserver sur la file d'attente, au moins parler aux élus en sachant si le projet est acceptable pour la population, pour les élus, et donner priorité aux projets qui sont prêts, qui sont portés par les collectivités.

J'espère que… mon président de la communauté de communes va solliciter le préfet de région, mais j'aimerais bien qu'on puisse libérer de la place pour les projets qui sont prêts. Quand je vous dis des projets vertueux, c'est projets soutenus par SEPANSO, c'est des projets auxquels on a obtenu le permis en sept mois. Sept mois un permis, je pense que les opérateurs qui sont là, ils doivent savoir ce que c'est. Ça veut dire qu'on a été soutenus par les services de l'État. C'est friche industrielle, c'est ancienne déchetterie et on ne peut pas raccorder ces projets. C'était une demande.

Mme Shirine OMARI - Animatrice
Merci beaucoup pour ces questions et remarques. Est-ce que par hasard, il y aurait une prise de parole qui viendrait un peu équilibrer la parité ce soir ? Non, je ne vais pas forcer… Monsieur, on ne va pas vous laisser partir sans que vous ayez pu vous exprimer. On est là…

M. Alain BAUS - Participant
Bonsoir. Alain Baus, citoyen de Bordeaux. Je rejoignais un peu l'avis du Monsieur de la SEPANSO, justement pour contrebalancer un peu tout cette… ces laïus très économiques, basés beaucoup sur le développement d'énergies d'activités industrielles. Moi, j'ai une question qui me chagrine un peu, c'est que justement, je ne suis pas au fait de toutes ces technologies et tout ce qu'il faut impliquer dans ces processus. Ce qui me dérange, c'est les développements des activités industrielles, les développements des réseaux. On a parlé d'impacts environnementaux, mais très vite, comme a dit Monsieur de la SEPANSO, justement, vous parliez des data centers, moi, ça me chagrine beaucoup. C'est que ce développement du numérique n'est pas maîtrisé. On n'a pas de recul dessus et on crée une demande. Personne ne demande à être connecté tout en haut sur son smartphone, à avoir des IA complètement aberrantes qui régulent toute notre vie au quotidien.

Moi, ce qui me chagrinait un peu, c'était la gestion et la ressource en eau. Parce que si j'ai bien compris aussi, c'est que l'activité électrique est quand même calée sur la ressource en eau. Et je pense qu'il y a quand même un gros problème de gestion et de ressource en eau, notamment parce que quand on refroidit, que ce soit les réacteurs nucléaires ou quand on refroidit les data centers, cette eau ne ressort pas aux normes dans les écosystèmes. Elle ressort en changeant tout l'écosystème aux environnements de cette industrie. Donc, au-delà de la qualité de l'eau et des normes à respecter, il y a aussi la gestion en eau. Et puisque vous parliez d'impacts environnementaux et des lignes directrices qu'ont le Département, la Région, sur des axes, à prôner l'humain et le social qui reste quand même dans l'écologie, quid de l'avenir des gens que vous impliquez : « Ah ! on leur offre de l'emploi avec ces nouvelles activités industrielles », mais s'ils n'ont rien sur lesquels tenir leur avenir et leurs ressources. Je ne comprends pas trop l'idée du développement de l'activité industrielle dans une économie, si on ne change pas le paradigme et impliquer l'être humain en soi dans l'état.

Moi, j'ai l'impression que depuis tout à l'heure, on parle vraiment que d'économie et de rapidité. Et j'en reviens sur l'autorisation environnementale. Je ne comprends pas non plus aussi pourquoi on essaie de s'absoudre des contraintes et des aspects réglementaires de l'autorisation environnementale pour RTE ou pour l'énergie, alors que toutes les collectivités, les espaces publics que je connais respectent cette autorisation environnementale pour mener les projets et se collent par rapport au délai qui sont contraints. Les projets aboutissent quand

même, mais ils sont respectueux de l'environnement et des politiques que peuvent prôner des associations comme la SEPANSO. Voilà, merci.

Mme Shirine OMARI - Animatrice
Merci beaucoup. Je regarde l'équipe du débat. On peut prendre encore une prise de parole ? Peut-être vite, Monsieur, si ça vous convient, pour qu'on laisse aussi la possibilité à Monsieur Rieu de réagir.

M. Jean-Michel THORNARY - Participant
Jean-michel Thornary, je suis garant de la CNDP. J'écoutais Madame Le-Bars de Lacq tout à l'heure qui disait que son ambition pour Lacq, c'était de passer du statut de priorité 3 à priorité 2 dans les projets de RTE. Ça m'incitait à vous poser la question de savoir quels sont les critères que vous utilisez pour décider que vous allez lancer tel travail sur tel secteur ? Ça vaut aussi bien pour les lignes à 400 000 que pour les lignes à 225 à 63 ou pour les raccordements d'un industriel quelconque. Quels sont les critères que vous utilisez pour prioriser vos actions ?

Mme Shirine OMARI - Animatrice
Merci beaucoup. Peut-être avant de vous laisser réagir, Monsieur Rieu, on voudrait relayer deux questions qui nous ont été partagées en ligne et peut-être Jacques, ensuite d'autres questions qui ont été partagées sur ces sujets-là depuis le début du débat pour bien faire l'état des lieux de tous les attentes et questionnements.

Mme Claire BOUDIER - Modératrice
Merci. La première question fait tout à fait le lien avec l'intervention de Monsieur qui s'est présenté comme citoyen de Bordeaux, puisque la personne interrogeait sur la prise en compte des impacts environnementaux. C'est un sujet, l'occasion de le dire, qu'on a pu aborder au cours d'un webinaire il y a 15 jours, le 16 octobre. Donc, je vous invite à pour vous rendre sur le site du débat pour en retrouver le replay de la vidéo. Mais peut-être à l'échelle plus locale, est-ce que le Schéma de développement du réseau prend en compte l'évitement des corridors écologiques, des zones protégées, des puits de carbone, etc. ? Quelle place ça a dans les choix qui sont faits pour le développer ? Il a une personne qui rebondissait également sur le projet de ligne THT Landes de Gascogne, mentionné par une des prises de parole et qui interrogeait RTE sur l'absence de représentation de ce projet au niveau de la cartographie régionale présentée ? Pourquoi est-ce qu'il n'est pas représenté sur la carte ?

Mme Shirine OMARI - Animatrice
Merci beaucoup.

M. Jacques REGAD - CPDP
Pour relayer des questions qui sont récurrentes et qui nous arrivent depuis le début du débat. Effectivement, la question de pourquoi concentrer les investissements sur les ZIBaC ? Est-ce que c'est problématique en termes d'équilibre des territoires ? Qu'est-ce qu'on fait sur les autres territoires ? Une question autour de l'accès au réseau. Le réseau THT, est-il un frein ou pas à l'installation de nouvelles industries gourmandes en énergie ? Il y a effectivement cette question de l'offre. La stratégie autour des data centers, c'est revenu aujourd'hui. Effectivement, c'est une question régulièrement posée. L'obligation également réglementaire de la planification territoriale des énergies renouvelables et la planification liée au SDDR. Effectivement, comment ça marche, comment ça s'articule entre ces deux échelles de planification ?

Et puis, peut-être, moi, une question qui me brûle les lèvres depuis le début, mais je la pose, c'est la question de l'anticipation par rapport à la mobilité. Est-ce qu'on anticipe l'augmentation du trafic TER ? Est-ce qu'on anticipe l'augmentation du trafic lié à la création de la ligne LGV entre Toulouse et Bordeaux ? Est-ce que c'est intégré au schéma ?

Mme Shirine OMARI - Animatrice
Merci beaucoup. Et Monsieur Rieu, le difficile exercice d'essayer de réagir à tout cela…

M. Jérôme RIEU - RTE
Je ne sais pas, j'ai une minute trente... Non, mais bon, effectivement, il y a quand même la question des impacts qui est revenue souvent. Effectivement, On ne l'avait pas trop abordée jusque-là. Il y a dans le SDDR tout un chapitre qui est développé sur ces questions des impacts environnementaux. En tout cas, on les prend vraiment en compte. Il y a des engagements assez forts qui sont pris, comme par exemple celui de dire : Malgré tout ce qui est à faire, malgré tous ces investissements, ces nouveaux raccordements à créer, etc., il n'y aura pas plus de kilomètres de couloirs de lignes que ce qu'il y a aujourd'hui. Ça veut dire que là où on va créer des nouvelles lignes, on s'engage en contrepartie à en enlever à d'autres endroits en optimisant un certain nombre de choses.

Ensuite, bien sûr, toutes les réglementations environnementales, que ça soit la démarche ERC, que ça soit les autorisations environnementales, toutes les dérogations qui peuvent être nécessaires, on les applique, on les met en œuvre de manière de manière complète et on est vraiment attaché à ces questions-là. Par contre, ce qui est vrai, c'est qu'on parle de nouvelles infrastructures et ça, il faut l'avoir en tête, effectivement, il y a besoin de réseau à un moment donné, si on installe effectivement des parcs EnR à un endroit où il n'y a pas de réseau - On a parlé du projet Landes de Gascogne, c'est effectivement ça. On veut installer, on veut produire quasiment 2 gigawatts d'ENR à un endroit où il y a très peu de réseaux, parce qu'aujourd'hui, pas beaucoup de consommation. Donc oui, il y a une infrastructure à créer. D'ailleurs, entre parenthèses, je ne sais pas de quelle carte il est fait référence, mais c'est peut-être la carte, c'est la dernière ? Parce que je pense que c'est les horizons de temps. Je pense que c'est 2030, l'horizon des projets qui figurent, alors que Landes de Gascogne, on est un petit peu au-delà. C'est pour ça que ça ne doit pas faire partie des projets qui sont cartographiés. Par contre, il est bien identifié dans le S3REnR dont on parlait tout à l'heure.

Sur quoi je peux revenir aussi ? Il y avait des questions de Monsieur Roche. Les questions de sécurité, elles sont intégrées dans ce plan. Après, bien évidemment, on ne va pas décrire dans le détail tous les dispositifs ou tout ce que l'on prévoit, mais il y a des investissements liés aux systèmes d'informations, notamment, qui rentrent là-dedans. Et puis, à l'intérieur, sur l'infrastructure, là aussi, sur la façon dont on renouvelle, quand on crée les nouveaux postes, etc. Bien sûr, il y a des dispositifs qui prennent en compte cet enjeu qui est extrêmement important de sécurité aujourd'hui et de prise en compte des risques des infrastructures.

Je ne réponds pas trop sur la régulation des data centers, ce n'est pas directement mon sujet. Ce qui est sûr, c'est qu'il y avait la question en Nouvelle-Aquitaine. Oui, il y a des projets aujourd'hui en Nouvelle-Aquitaine et on essaye, nous, en tout cas, de répondre lorsque la demande nous est faite sur ces raccordements. Voilà. Qu'est-ce qu'il y avait d'autre ?

La question de la temporalité, gagner du temps. Effectivement, oui, on essaye d'aller vite quand c'est nécessaire, quand on a besoin d'être au rendez-vous. Après, il faut trouver là aussi l'équilibre entre la nécessité de concerter, d'avoir l'acceptabilité de l'infrastructure par le territoire, aussi de répondre aux impératifs environnementaux et puis la question de la temporalité à laquelle on met l'infrastructure à disposition.

Mme Shirine OMARI - Animatrice
Merci Monsieur Rieu pour ces premiers éléments de réponse. Je vois l'heure qui tourne, donc je vous propose peut-être de conclure la soirée. Isabelle, je vous invite à nous rejoindre pour un mot de conclusion. Peut-être préciser que tout le débat fera l'objet d'un compte rendu écrit par l'équipe du débat où le maître d'ouvrage fera part de de ces enseignements, de ses réponses et vous aurez aussi là l'occasion d'avoir des retours plus poussés, peut-être plus précis sur vos différentes questions.

Mme Isabelle BARTHE - CPDP
Oui, merci. Je vais être assez rapide parce qu'on ne va pas refaire le point sur tout ce qui a été dit ce soir. Mais ce que je relève, c'est que vous avez été nombreuses et nombreuses à insister sur un besoin de planification, d'anticipation, d'accompagnement. Finalement, ça rejoint des questions de gouvernance, toutes les questions de priorisation, de rythme de déploiement. Ça renvoie à des enjeux de souveraineté qui ont été largement évoqués par nos intervenantes. Et tout ça, porté par le tissu industriel, est mis en balance par les acteurs environnementaux qui disent : Attention, c'est très intéressant tout ça, c'est très important la décarbonation et donc l'électrification. Mais n'oublions pas les impacts environnementaux et aussi l'acceptabilité de ces projets, en particulier les nouveaux gros consommateurs.

Je voudrais juste vous dire que ça fait quand même le lien avec les prochaines rencontres du débat qui sont programmées : Le 13 novembre, nous avons un webinaire sur le plan d'évolution du réseau électrique et l'économie des territoires. Donc ça tombe bien. On va reparler de tout ce que vous nous avez dit ce soir et ça va être une matière première extrêmement intéressante pour entrer dans ce webinaire-là, mais on reprendra un petit zoom arrière, on sera vraiment au niveau national. Et puis, on a aussi une table ronde qui aura lieu à l'Institut Paris Région, où on va parler un petit focus sur les data centers… Ça n'apparaît pas sur la slide, mais on va faire un focus sur les data centers et l'impact des data centers sur l'aménagement du territoire. Ça sera une table ronde que vous pourrez visionner sur le site du débat.

Et puis, évidemment, on va continuer notre cheminement sur le territoire. Le 20 novembre, on sera au Havre pour débattre plus spécifiquement des enjeux de raccordement électrique des zones industrielles ou portuaires. Nous avions aujourd'hui la chance d'avoir un représentant du port de Bordeaux, mais on peut aussi vous inviter à participer à cette rencontre qui sera comme celle de ce soir, à la fois en présentiel et en ligne. Et à Strasbourg, on parlera de l'échelle européenne et des interconnexions, notamment. Vous nous avez donné énormément de matière première. On n'oublie pas tout ça. Évidemment, comme ça a été dit tout à l'heure par Shirine, toutes les questions qui n'ont pas obtenu de réponse précise ce soir, elles sont versées sur la plateforme SQR et elles obtiendront des réponses. On y veillera, à ce que les réponses de RTE soient le plus complètes possible.

On vous rappelle aussi qu'on a des outils en ligne qui sont vraiment intéressants. L'Elec'Quiz, faites-le et puis parlez-en autour de vous parce que ça permet de rentrer très rapidement dans les enjeux du débat que vous avez bien développé ce soir. Et la Cart' Elec, elle a été mentionnée. Ça vous permet à la fois de visualiser le déploiement du réseau tel qu'il est prévu aujourd'hui à différentes échelles de temps et de pouvoir vous exprimer sur les enjeux que vous percevez pour votre territoire. Et on vous renvoie évidemment toujours à la plateforme participative pour pouvoir partager vos avis et poser vos questions.

Et ce soir, nous avions de nombreux acteurs économiques du territoire. On vous engage vraiment à déposer des cahiers d'acteurs qui vous permettent d'avoir une contribution plus

étoffée dont évidemment, nous rendrons compte dans le cadre du rapport global du débat qui sera remis à RTE. Et RTE aura la lourde tâche de dire comment toutes vos contributions seront prises en compte ou non, pour faire évoluer ce schéma décennal qui, nous n'en doutons pas, évoluera à la fin de notre débat public. Voilà, merci beaucoup. Bonne soirée. Je laisse le dernier mot à Shirine.

Mme Shirine OMARI - Animatrice
Merci beaucoup. Merci aux intervenants et intervenantes qui qui se sont mobilisés ce soir. Et merci aux personnes qui nous ont suivi tout du long en ligne. Et pour les personnes à Bordeaux, nous avons juste derrière un petit buffet pour nous retrouver ensuite et continuer à discuter. Merci beaucoup. Bonne soirée.